Communauté de communes
Arnon Boischaut Cher

Rapport d'activités 2021

ÉDITO

DOMINIQUE BURLAUD

Président de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher

Déjà 10 ans d'existence de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher, fusion de 2 communautés de communes désireuses de s'associer pour garantir des buts communs et une gestion intercommunale des projets de territoire.

Au cours de 3 mandatures communautaires, d'adaptations règlementaires et de projets concrétisés tels que les constructions de nouvelles stations d'épuration à Lignières et à Corquoy, la réfection de la voirie sur le territoire mais également le déploiement du réseau très haut débit en fibre optique, l'année 2021 est caractérisé par l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). L'élaboration de ce document après 4 ans de réflexions intenses des élus des 18 communes de la CDC a permis d'aboutir à un projet intercommunal dans une vision globale du territoire ambitieuse, cohérente et partagée à 10 ou 15 ans.

En tant qu'habitants, élus ou personnes publiques associées, vous avez grandement contribué à l'élaboration de ce PLUi et nous tenons à vous en remercier.

Fort de son capital culturel et architectural, la compétence tourisme transférée à la communauté de communes a pour but de valoriser ses atouts. L'office de tourisme situé à Lignières couplé à son annexe à Châteauneuf, s'emploient ainsi à promouvoir la visibilité et renforcer le rayonnement du territoire.

La découverte de ce dernier à travers l'itinérance douce sera pleinement opérationnelle et optimisée au premier semestre 2022 pour plus de nature, de patrimoine et de panoramas d'exceptions.

Autant de points qui seront appréhendés tout au long de ce document ayant pour objectif d'informer de manière claire les élus et tous ceux qui le souhaitent. C'est aussi l'occasion de remercier les institutions publiques et les partenaires financiers qui nous subventionnent, ceux qui accompagnent les acteurs locaux et ceux qui assurent la possibilité (technique, administrative, financière) pour que ces services soient rendus.

Malgré la crise sanitaire, la communauté de communes Arnon Boischaut Cher a été présente dans le cadre de ses compétences afin d'organiser et maintenir les services aux familles, accompagner et soutenir le monde économique, et poursuivre ses investissements au service de nos concitoyens.

Nous avons à défendre collectivement un destin partagé, une identité rurale revendiquée et au-delà un certain art de vivre ensemble. Je fais le vœu qu'avec leurs élus, chaque habitant d'Arnon Boischaut Cher partage une telle ambition. Mon engagement est sans réserve pour la rendre possible dans un territoire fort, dynamique et solidaire.

Bonne lecture

TABLE DES MATIÈRES

Le territoire Arnon Boischaut Cher p4
Quelques chiffres p5
Nos compétences p6
Instances décisionnelles p7
Registre des délibérations p8
Registre des décisions du président p13

ORGANISATION p15
Organigramme des services
Répartition de la masse salariale

FINANCES p17
EQUILIBRE FINANCIER 2021
La fiscalité – Les dotations
Le budget principal
Le budget annexe DSP
Le budget annexe ordures ménagère

PLUi p23
Élaboration de documents d'urbanisme

ENFANCE JEUNESSE p24
Le service
Petite enfance
Secteur enfance
Club Ados

TOURISME p28
Bureau d'information touristique et office de tourisme à Lignières
Gite Colbert ABC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF p30
Les chiffres
Investissement

HAUT DEBIT ET FIBRE OPTIQUE p32

VOIRIES p33

ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT p34

CULTURE ET SUBVENTIONS p35

MATIERIEL p36

COMMUNICATION p36

TERRITOIRE

ARNON BOISCHAUT CHER

Créée par arrêté préfectoral du 21 décembre 2010, la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher dont le siège se situe 2 rue Brune à Châteauneuf sur Cher (18190) est composée de 18 communes situées dans le département du Cher.

Quelques chiffres

18
communes

8 876
habitants
(population DGF 2021)

380 km2

12
stations de traitement des eaux usées

80,60 Km
de voies intercommunales

6 accueils périscolaires
292 familles pour les enfants de 3-11 ans
1 club ados 11-17 ans
1 halte-garderie itinérante sur 3 communes 0-6 ans

Liste des communes de l'intercommunalité		
Nom	**Code Insee**	**Population DGF* 2021**
Châteauneuf-sur-Cher (siège)	18058	1 557
La Celle-Condé	18043	231
Chambon	18046	192
Chavannes	18063	180
Corquoy	18073	256
Crézançay-sur-Cher	18078	69
Lapan	18122	224
Levet	18126	1 437
Lignières	18127	1 555
Montlouis	18152	119
Saint-Baudel	18199	304
Saint-Loup-des-Chaumes	18221	313
Saint-Symphorien	18236	160
Serruelles	18250	73
Uzay-le-Venon	18268	436
Vallenay	18270	784
Venesmes	18273	885
Villecelin	18283	101

*population DGF (Total population INSEE + Résidence secondaire)

LES COMPÉTENCES

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes est composée de 18 communes avec trois pôles d'équilibres de territoire que sont Châteauneuf sur Cher, Levet et Lignières.
Les compétences de la Communauté de Communes présentées ci-dessous, ont été mises en conformité avec les textes législatifs et règlementaires successifs.

COMPTETENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace**
  - pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

(entretien des sentiers de randonnées y compris la signalétique. compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du CGCT, création et/ou gestion de structures d'accueil et d'hébergement propriété de la communauté de communes.

  - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.
  - Élaboration d'un Plan Local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- **Actions de développement économique et touristique**
  - Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités artisanales, commerciales, industrielles, tertiaires et touristiques, portuaire ou aéroportuaire.
  - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17.
  - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
  - Promotion du tourisme, dont création des offices de tourisme selon l'article L. 134-1 du code du tourisme.

- **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement
- **Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.
- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
- **Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8**

COMPTETENCES OPTIONNELLES

- **Protection et mise en valeur de l'environnement,** le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie (Soutien et accompagnement au développement des énergies renouvelables sur le territoire intercommunal - Exploitation des énergies renouvelables sur les installations propriétés de la communauté de communes)
- **Création, aménagement et entretien de la voirie**
- **Action sociale d'intérêt communautaire**

Mise en place de structures pour la petite enfance, l'enfance, et la jeunesse - Organisation des activités périscolaires et des accueils collectifs de mineurs, à l'exclusion des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).

COMPTETENCES FACULATIVES

- **Culture**
  - Participation au développement des pratiques culturelles intéressant l'ensemble du territoire.
  - Soutien et développement du projet artistique et culturel porté par l'association Les Bains Douches via une convention d'objectifs Scène de Musiques Actuelles.
  - Concours financiers aux associations culturelles du territoire proposant aux publics les plus larges et les plus variés une action culturelle de qualité.

INSTANCES DECISIONNELLES

ORGANIGRAMME

M. Dominique BURLAUD, Président

Communauté de communes Arnon Boischaut Cher

M. François GAMBADE
1ère Vice-Président
(GEMAPI, voirie, réhabilitation batiment colbert)

M. Baptiste TALLAN
3ème Vice-Président
(Développement économique, tourisme, mobilité, STRADDET)

M. Guy MOREAU
4ème Vice-Président
(Gestion du Personnel, du matériel et du gite Colbert)

Mme. Florence PIERRE
5ème Vice-Présidente
(Enfance Jeunesse / Contrat local de santé)

COMMUNES	TITULAIRES CONSEIL COMMUNAUTAIRE	SUPPLEANTS
Chambon	Maryse JACQUIN SALOMON	Reine EININGER
Châteauneuf sur Cher	William PELLETIER/Marie Christine SOUPIZET/François GAMBADE/Florence PIERRE / Benoît RICHARD/Jean-Louis BEGASSAT	
Chavannes	Guy MOREAU	Martine GIBAULT
Corquoy	Dominique BURLAUD	Amélie JOCHYMS
Crézançay sur Cher	Eric BAILLARD	Céline MARTINAT
La Celle Condé	Daniel GAILLARD	Michel BOYER
Lapan	Annie RADUGET	Jérémie DUPIN
Levet	Bruno MARECHAL/Baptiste TALLAN/Agnès SZWIEC/Christian BILLOT/Léonie GARCIA/Nadine SENGEL	
Lignières	Hervé MONJOIN/Michèle QUERE/Dominique CHAMPAGNE/Elodie JOUIN/ Annie DAUGER MALEPLATE	
Montlouis	Isabelle HUE	Brigitte GUEDJ-KONNICKE
Saint Baudel	Fabienne PINCZON du SEL	Sylvie DAGOIS
St Loup des Chaumes	Jean-Paul BELLOT	Anne Marie PERON
Saint Symphorien	Micheline JOUNEAU	Frédéric RIVIERE
Serruelles	Monique AUBAILLY	Patrick GRAVELET
Uzay le Venon	Gilles DELFOLIE	Philippe COUSIN
Vallenay	Marina DUPUY/Philippe ANDRIAU/Mireille CHARBY	
Venesmes	Gérard BEDOUILLAT/Sonia TOUZET/Nathalie MORVAN	
Villecelin	Angélique WOZNIAK	Joëlle LESUEUR

Le nmissions sont consultables sur notre site internet

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Numéro Acte	Date	OBJETS
21-01	17/02/2021	Transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines aux communes - convention de remboursement entre la communauté de communes Arnon Boischaut Cher et la commune de Levet
21-02	17/02/2021	Approbation de la modification en cours d'exécution n°3 du contrat de délégation par affermage du service d'assainissement collectif de la commune de Levet
21-03	17/02/2021	Modification en cours d'exécution n°2 du marché de MO relative à la réhabilitation des réseaux d'assainissement, la mise en conformité de la station actuelle et la construction d'une nouvelle station d'épuration sur le territoire des communes de Châteauneuf-sur-Cher et de Venesmes
21-04	17/02/2021	Modification en cours d'exécution n°1 du marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
21-05	17/02/2021	Lancement de la consultation relative aux travaux d'aménagement du futur siège de la CDC abc et extension du gite Colbert abc dans le bâtiment de l'ancien hospice Colbert
21-06	17/02/2021	Délégation du conseil communautaire au président pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €
21-07	17/02/2021	Versement de fonds de concours a la commune de LAPAN
21-08	17/02/2021	Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2021- budget général
21-09	17/02/2021	Créances éteintes (compte 6542) - budget annexe ordures ménagères
21-10	17/02/2021	Tarifs du gite Colbert abc 2022
21-11	17/02/2021	Projet éducatif intercommunal - enfance jeunesse
21-12	17/02/2021	Création de postes pour l'accueil de loisirs été 2021 en Contrats d'Engagement Educatif (CEE) - détermination des forfaits/indemnités
21-13	17/02/2021	Création d'un poste dans le cadre du recrutement d'un Parcours Emploi Compétence (PEC)
21-14	17/02/2021	Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet en cdd pour accroissement temporaire d'activité
21-15	17/02/2021	Fixation des indemnités nuitées et repas - accueil de loisirs
21-16	17/02/2021	Acquisition d'un logiciel de gestion des services enfance-jeunesse - demande de subvention

Numéro Acte	Date	OBJETS
21-17	30/03/2021	Avenant n° 2 - convention annuelle d'objectifs relative au relais assistants maternels parents enfants avec l'association ARPPE en Berry – ACEPP 18
21-18	30/03/2021	Avenant n° 2 - convention annuelle d'objectifs relative à la halte-garderie itinérante « Kangourêve » avec l'association ARPPE en Berry – ACEPP 18
21-19	30/03/2021	Règlement intérieur du club ados – avenant n°1
21-20	30/03/2021	Tarifs club ados
21-21	30/03/2021	Tarifs accueil de loisirs - été 2021
21-22	30/03/2021	Tarifs 2021-2022 – périscolaire/mercredi/petites vacances
21-23	30/03/2021	Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet
21-24	30/03/2021	Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet
21-25	30/03/2021	Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet
21-26	30/03/2021	Transfert de la compétence d'organisation de la mobilité a l'intercommunalité
21-27	30/03/2021	Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents (SIAB3A)
21-28	30/03/2021	Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydrauliques (SIRAH) sur l'Arnon
21-29	30/03/2021	Avis sur le deuxième diffuseur autoroutier de l'Agglomération de Bourges
21-30	30/03/2021	Avis sur l'étude de faisabilité portant sur la création d'une sortie de l'autoroute A71 entre les communes de Bourges et Saint-Amand-Montrond : concessionnaire APRR
21-31	14/04/2021	Approbation du compte de gestion 2020 : budget ordures ménagères
21-32	14/04/2021	Approbation du compte de gestion 2020 : budget assainissement collectif en DSP
21-33	14/04/2021	Approbation du compte de gestion 2020 : budget ordures général
21-34	14/04/2021	Approbation du compte administratif 2020 : budget ordures ménagères
21-35	14/04/2021	Approbation du compte administratif 2020 : budget assainissement collectif DSP
Numéro Acte	Date	OBJETS

21-36	14/04/2021	Approbation du compte administratif 2020 : budget général
21-37	14/04/2021	Affectation du résultat 2020 du budget annexe des ordures ménagères
21-38	14/04/2021	Affectation du résultat 2020 du budget annexe « assainissement collectif en DSP »
21-39	14/04/2021	Affectation des résultats 2020 du budget général
21-40	14/04/2021	Vote des taux des taxes locales
21-41	14/04/2021	Vote du budget primitif 2021 des budgets annexes ordures ménagères, assainissement DSP et budget général
21-42	19/05/2021	DM 1 – budget général : virement de crédits
21-43	19/05/2021	DM1 – budget annexe de l'assainissement collectif en DSP : virement de crédits
21-44	19/05/2021	Tarifs des activités du club ados – été 2021
21-45	19/05/2021	Avis sur le projet du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du cher rural
21-46	21/07/2021	DM - budget général : virement de crédits
21-47	21/07/2021	Admission en non-valeur - budget général et budget om
21-48	21/07/2021	Modification de la régie de recettes pour le service enfance jeunesse
21-49	21/07/2021	Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet en cdd pour accroissement temporaire d'activité
21-50	21/07/2021	Approbation du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)
21-51	21/07/2021	Abrogation de la carte communale de LAPAN
21-51bis	21/07/2021	Abrogation de la carte communale de LAPAN - annule et remplace la délibération n°21-51 du 21 juillet 2021 rectificatif pour erreur matérielle
21-52	21/07/2021	Exercice du Droit de Préemption Urbain et délégation au président
21-53	21/07/2021	Avis sur le projet du plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté d'Agglomération de Bourges Plus
Numéro Acte	**Date**	**OBJETS**

21-54	21/07/2021	Convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
21-55	29/09/2021	Rapports annuels du délégataire du service public d'assainissement collectif 2020
21-56	29/09/2021	Adoption des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif en 2020
21-57	29/09/2021	Créances éteintes (compte 6542) –budget général (pour ancien budget annexe assainissement en régie)
21-58	29/09/2021	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable m57 au 1er janvier 2022
21-59	29/09/2021	Renouvellement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC)
21-60	29/09/2021	Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet en cdd pour accroissement temporaire d'activité
21-61	29/09/2021	Remboursement de frais d'hospitalisation d'un agent dans le cadre d'un accident de trajet domicile-travail
21-62	29/09/2021	Attribution de subventions culturelles
21-63	29/09/2021	Travaux de réfection de voirie de la commune de la Celle-Condé : versement d'un fonds de concours
21-64	29/09/2021	Consultation marché d'assurance statutaire du personnel intercommunal
21-65	29/09/2021	Consultation marche construction d'un bâtiment a vocation économique sur le site de l'aérodrome de Châteauneuf-sur-Cher à Serruelles
21-66	29/09/2021	Travaux de réfection d'ouvrages d'art – demande de subvention DETR
21-67	29/09/2021	Renouvellement de la signalisation d'animation par APRR : participation financière de la communauté de communes
21-68	29/09/2021	Validation du contrat régional de solidarité territoriale et autorisation au président aux fins de signature
21-69	24/11/2021	Recomposition du bureau communautaire – élection d'un membre du bureau
21-70	24/11/2021	DM 3 – budget général : virement de crédits
21-71	24/11/2021	DM 2 – budget annexe assainissement DSP : augmentation de crédits
21-72	24/11/2021	Créances éteintes (compte 6542) –budget annexe des ordures ménagères
Numéro Acte	**Date**	**OBJETS**

21-73	24/11/2021	Référentiel budgétaire et comptable m57 – fixation des durées d'amortissement et mise en œuvre de la simplification relative à l'amortissement au prorata temporis
21-74	24/11/2021	Modification en cours d'exécution du marché d'assurance statutaire du personnel intercommunal
21-75	24/11/2021	Délégation du droit de préemption urbain a la commune de Châteauneuf sur cher pour des opérations ponctuelles inscrites dans le cadre de ses compétences
21-76	24/11/2021	Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du pays BERRY Saint-Amandois : lancement de la procédure d'élaboration et protocole d'engagement avec l'Etat
21-77	24/11/2021	Convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la région centre val de Loire, les communautés de communes Arnon Boischaut Cher, Berry Grand Sud, Cœur de France et Dunois : approbation de l'avenant n°1
21-78	24/11/2021	Programme Petites Villes de Demain : modalités d'engagement financier de la communauté de communes du poste de chef de projet
21-79	24/11/2021	Attribution d'une subvention culturelle à l'association harmonie de Lignières
21-80	24/11/2021	Gite Colbert abc – dédommagement
21-81	24/11/2021	Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement non collectif, de l'eau potable en DSP et de l'eau potable en régie du SMEACL – exercice 2020
21-82	15/12/2021	Rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers et assimiles du Smirtom du Saint Amançois – exercice 2020
21-83	15/12/2021	Vote des tarifs de la surtaxe assainissement 2022 – budget DSP
21-84	15/12/2021	Admission en non-valeur – budget principal pour ancien budget annexe assainissement régie et budget annexe des ordures ménagères
21-85	15/12/2021	Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 – scène de musique actuelle les Bains Douches
21-86	15/12/2021	Programme Petites Villes de Demain (PVD): convention d'adhésion
21-87	15/12/2021	Aide à la formation BAFA : participation de la communauté de communes pour l'année 2022
21-88	15/12/2021	Règlement intérieur des services enfance jeunesse

REUNIONS 2021

3 commissions MAPA
1 commission des finances
3 commissions Enfance/jeunesse
2 commissions personnel
6 commissions Travaux / Assainissement / matériel
2 commissions développement économique – tourisme et mobilité
5 commissions Culture et Communication
1 commission de délégation de service public

8 Conseils communautaires

2 réunions de bureau

3 conférences des maires

REGISTRE
DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le président peut prendre en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération 20-87 du 28/10/2020 des décisions et doit en rendre compte lors de chaque réunion du conseil communautaire. En 2021, 25 décisions ont été prises.

Numéro décision du président	Date	OBJETS
2021-1	11/01/2021	Attribution d'une avance de subvention à l'établissement CHIC COIFFURE - Dispositif d'aide en faveur des TPE dans le cadre du financement des besoins en trésorerie subséquent à la crise sanitaire du Covid19
2021-2	11/01/2021	Attribution d'une subvention à la SARL LES FROMAGES GERENT - Dispositif d'aide en faveur des TPE dans le cadre du financement des besoins en trésorerie subséquent à la crise sanitaire du Covid19
2021-3	09/02/2021	Mission de coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) Aménagement du futur siège social bâtiment Colbert
2021-4	09/02/2021	Mission de contrôle technique (CT) Aménagement du futur siège social bâtiment Colbert
2021-5	09/02/2021	Mission diagnostic technique en solidité des ouvrages existants - Aménagement du futur siège social bâtiment Colbert
2021-6	22/02/2021	Attribution d'une avance de subvention à la société LE JARDIN DES T - Dispositif d'aide en faveur des TPE dans le cadre du financement des besoins en trésorerie subséquent à la crise sanitaire du Covid19
2021-7	24/02/2021	Raccordement eaux usées des habitations en hauteur du hameau de la Roche à Corquoy
2021-8	26/02/2021	Fournitures de matériels relatifs à l'arrosage automatique des espaces verts et des massifs fleuris sur le territoire de la communauté de communes
2021-9	01/03/2021	Attribution d'une subvention à la SARL LEDOUX KARTING LOISIRS - Dispositif d'aide en faveur des TPE dans le cadre du financement des besoins en trésorerie subséquent à la crise sanitaire du Covid19
2021-10	04/03/2021	Modification en cours d'exécution du contrat E. Enfance du prestataire Berger-Levrault - Service Enfance Jeunesse
2021-11	09/03/2021	Attribution d'un complément de subvention à l'établissement CHIC COIFFURE - Dispositif d'aide en faveur des TPE dans le cadre du financement des besoins en trésorerie subséquent à la crise sanitaire du Covid19
2021-12	16/03/2021	Acquisition d'un utilitaire BOXER PEUGEOT pour les services techniques delà communauté de communes
2021-13	07/06/2021	Hygiénisation des boues de la lagune de Saint-Baudel
2021-14	28/06/2021	Curage complet du silo à boues de la station d'épuration de Bigny-Vallenay
2021-15	28/06/2021	Acquisition d'une débrousailleuse HUSQVARNA 553 RBX pour les services techniques de la communauté de communes

Numéro décision du président	Date	OBJETS
2021-16	16/07/2021	Hygiénisation des boues de la lagune de Saint-Baudel - Annule et remplace la décision n°2021-13 du 7 juin 2021
2021-17	28/07/2021	Hygiénisation des boues de la station d'épuration de Châteauneuf sur Cher
2021-18	07/09/2021	Acquisition d'une unité centrale et d'un pack office pour le service administratif de la communauté de communes
2021-19	13/09/2021	Elaboration du permis de construire d'un hangar à vocation d'activités économiques à l'aérodrome de Châteauneuf-sur-Cher à Serruelles
2021-20	15/09/2021	Reprise de réseau et branchements eaux usées Place derrière la mairie de Levet
2021-21	15/09/2021	Réhabilitation des berges et réfection des regards béton de la lagune de Saint-Baudel
2021-22	22/09/2021	Acquisition d'une armoire rideaux pour le service administratif de la communauté de communes
2021-23	22/09/2021	Travaux de réfection de quatre ouvrages d'art
2021-24	02/12/2021	Etude et travaux topographiques de l'ouvrage d'art de Corquoy
2021-25	14/12/2021	Bornage des parcelles, de la voie communale n°1 et du bras du Cher au niveau des murs de l'ouvrage d'art de Houët à Lapan

ORGANISATION

Organigramme des services au 31/12/2021

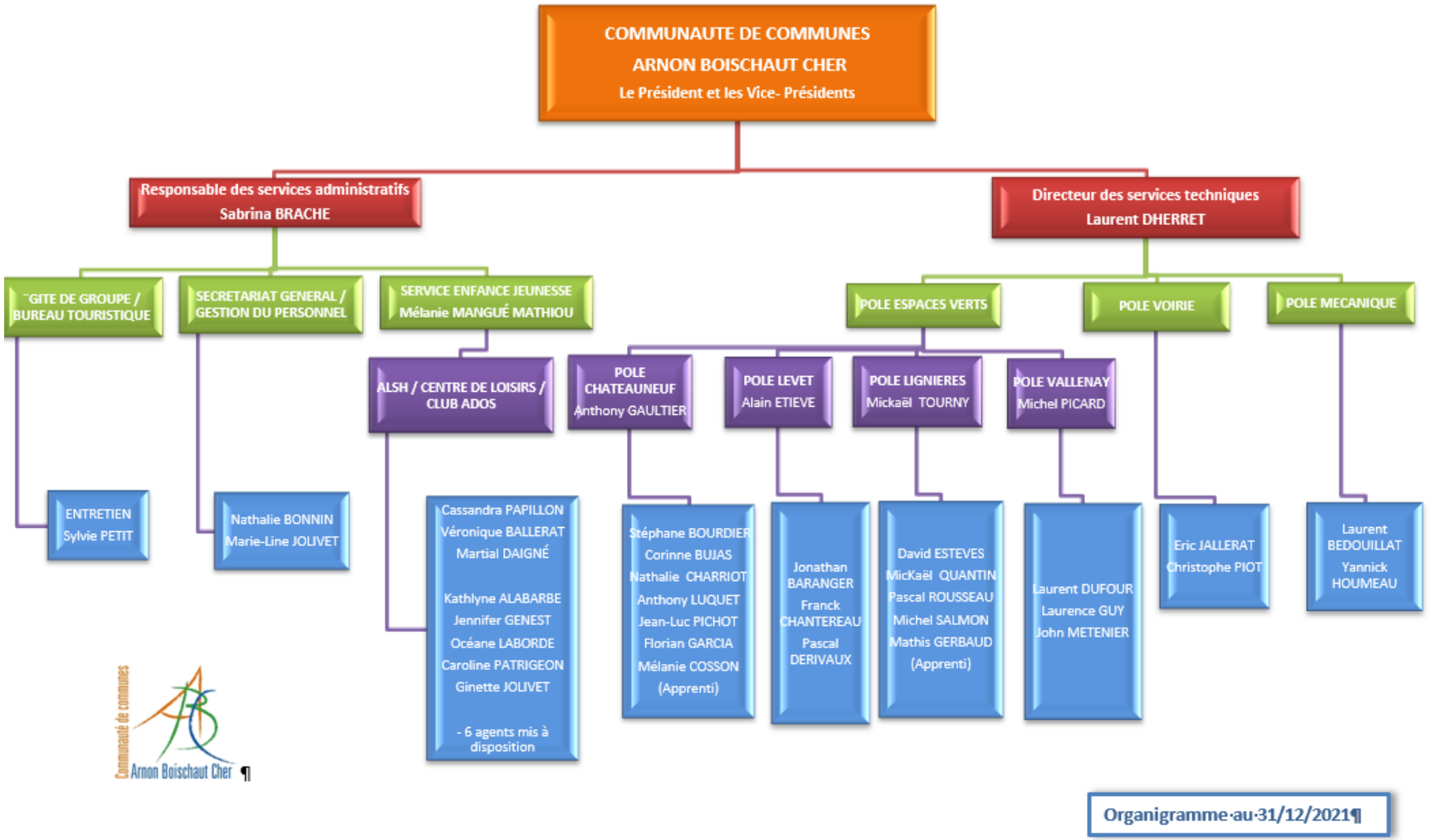

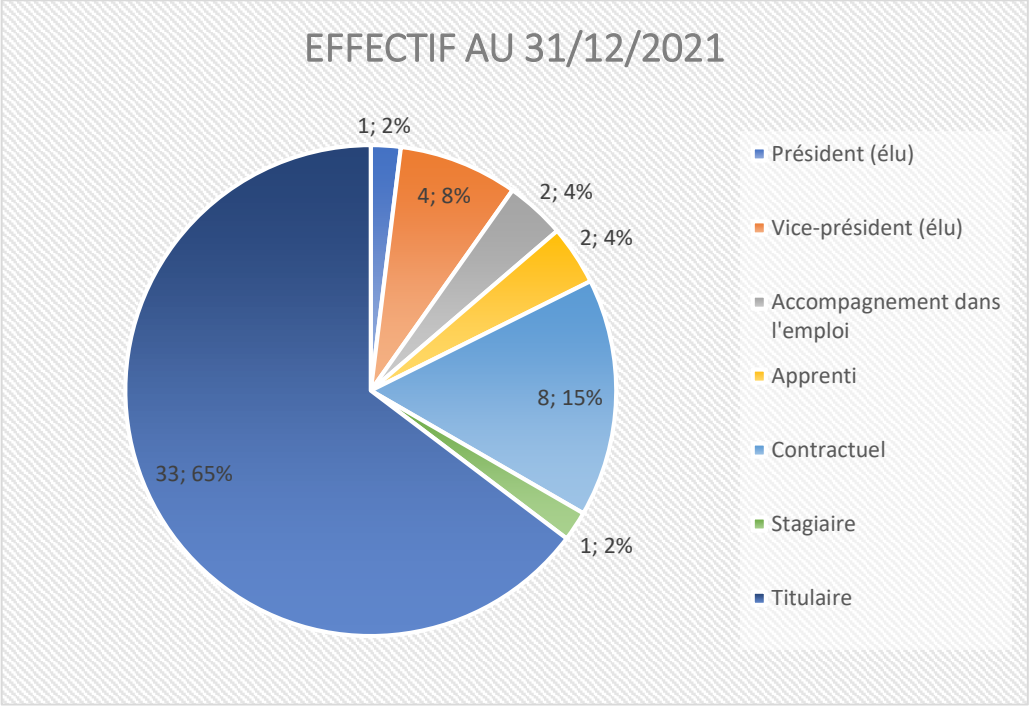

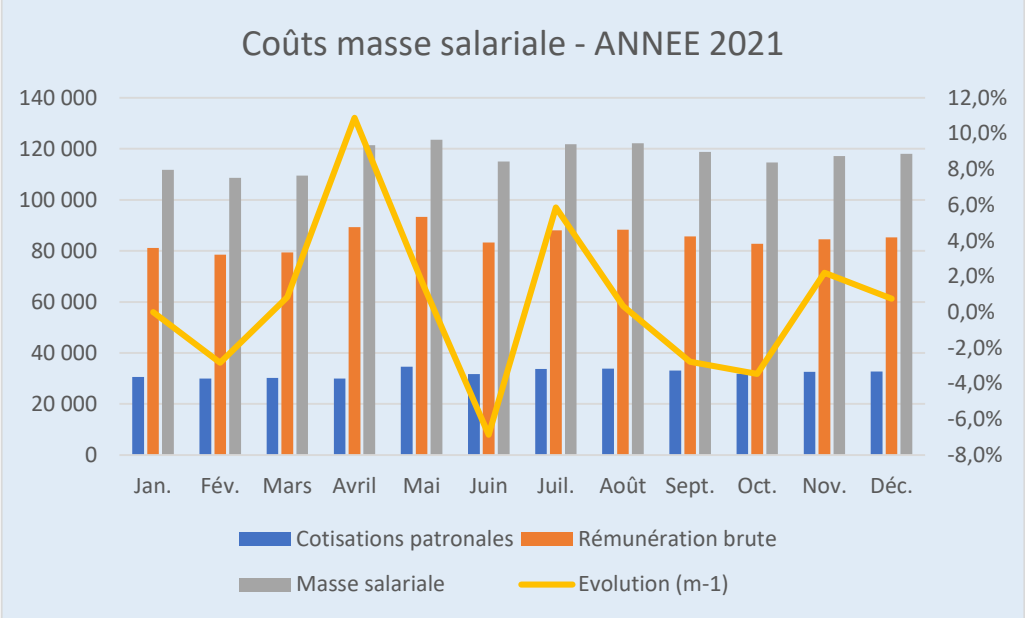

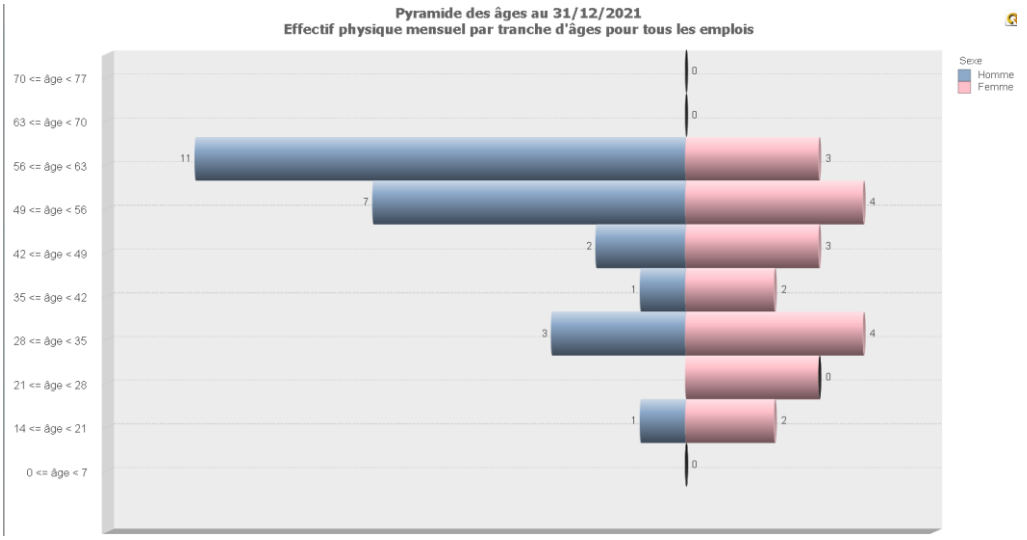

La gestion du personnel c'est…

187 arrêtés

Mouvements 2021

Recrutements
- 1 directeur des services techniques contractuel
- 3 renouvellements de CDD au service enfance jeunesse
- 3 CDD au service enfance jeunesse
- 6 animateurs pour le centre de loisirs pendant la période estivale en contrat d'engagement éducatif,
- 2 CDD pour remplacement d'agents absents

2 départs en mutation
2 avancements de grade
1 nomination stagiaire
3 titularisations

Coûts du personnel

1 429 696,11 €

Absentéisme

1 903,5 jours

Répartis comme suit :
1 745 jours pour maladie :
- Maladie ordinaire (564 jours) (-143 jours par rapport à 2020) – 37 arrêts maladie ordinaire dont isolement COVID19.
- 2 congés longue durée et/ou longue maladie (total de 650 jours) (4 en 2020),
- 1 congé longue maladie périodique (86 jours)
- 2 arrêts pour accident du travail (445 jours)

1 congé maternité ou congé paternité (112 jours
Absence pour droit syndical (18.5 jours)

EQUILIBRE FINANCIER 2021

Le budget de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher est composé de :

- D'un budget principal qui comprend toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité
- De deux budgets annexes qui enregistrent les autres dépenses liées aux services à la population qui par leur nature ne répondent pas aux mêmes règles comptables ou fiscales. Un budget annexe concerne la compétence de l'assainissement collectif géré en délégation de service public, l'autre budget est lié aux écritures comptables en rapport à la gestion des déchets ménagers, compétence transférée au SMIRTOM du SAINT AMANDOIS.

LA FISCALITE

DGF 2021
Dotation globale de fonctionnement

1 726 122 €
(1 931 370 € en 2020)

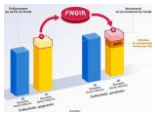

FNGIR
(Fond Nationale de Garantie Individuelle des ressources)
Fonds de compensation versé par l'Etat

2 818 €

FPIC 2021
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

84 847 €

TAXE DE SÉJOUR

16 849 €

Prélèvement sur les produits des jeux
Versement sur pari hippique 2020

12 303 €

Fraction de TVA
Fraction compensatoire de la TFPB et de la taxe d'habitation sur les résidences principales
Fraction compensatoire de la CVAE

670 732 €

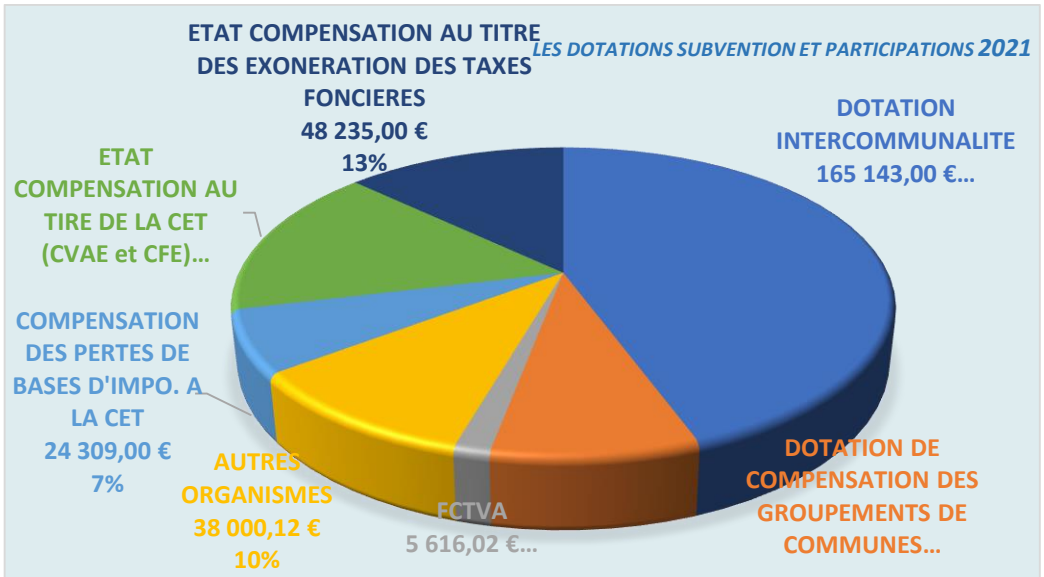

LES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Taxe sur le foncier bâti : 10.00 %

Taxe sur le foncier non bâti : 18.71 %

Cotisation foncière Entreprises : 9.48 %

Pour chaque budget on distingue ce qui relève du fonctionnement (les opérations courantes nécessaire à la gestion quotidienne et ce qui dépend de l'investissement (les travaux d'équipement, de voirie… et le remboursement de la part du capital des emprunts en cours).

LE BUDGET PRINCIPAL 2021

FONCTIONNEMENT 2021 -RECETTES REALISEES - 3 257 486, 67 €

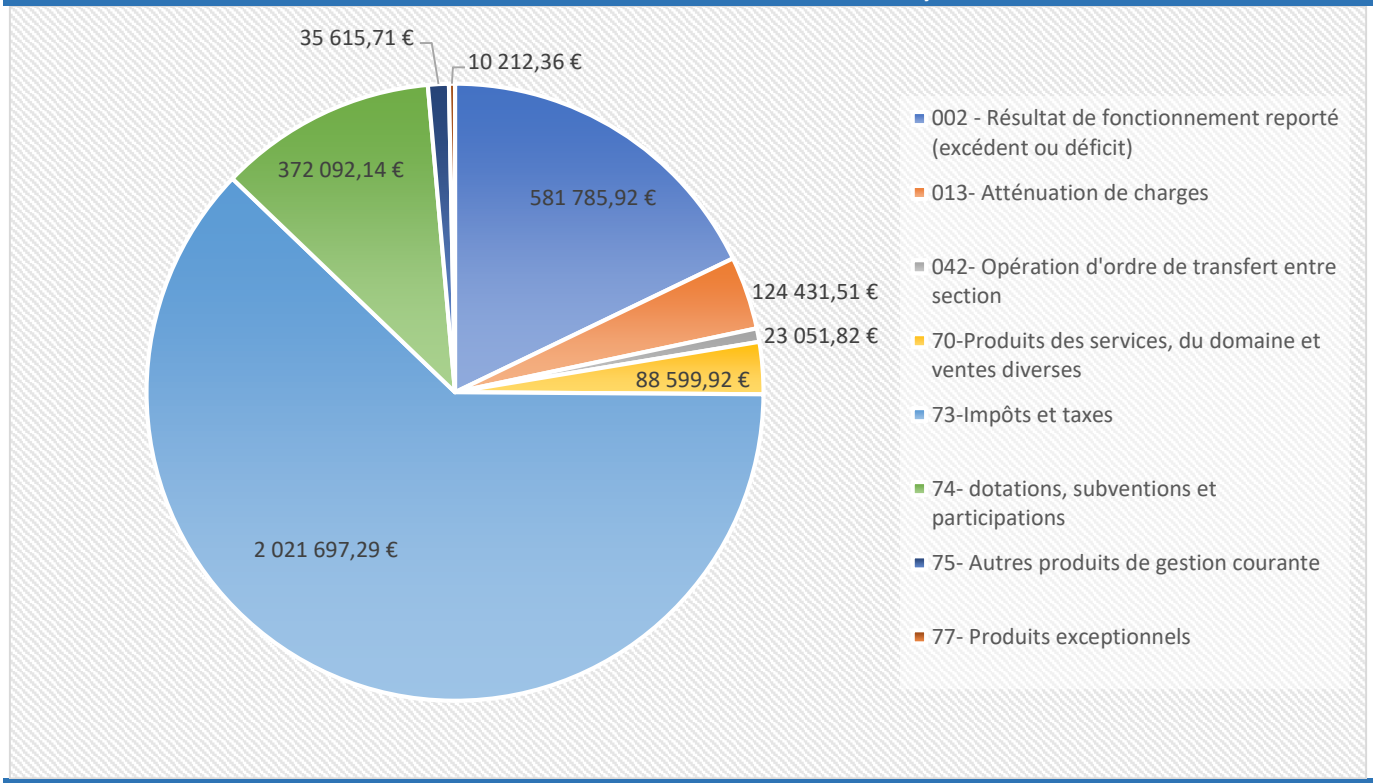

FONCTIONNEMENT 2021 -DEPENSES REALISEES - 2 283 901,92 €

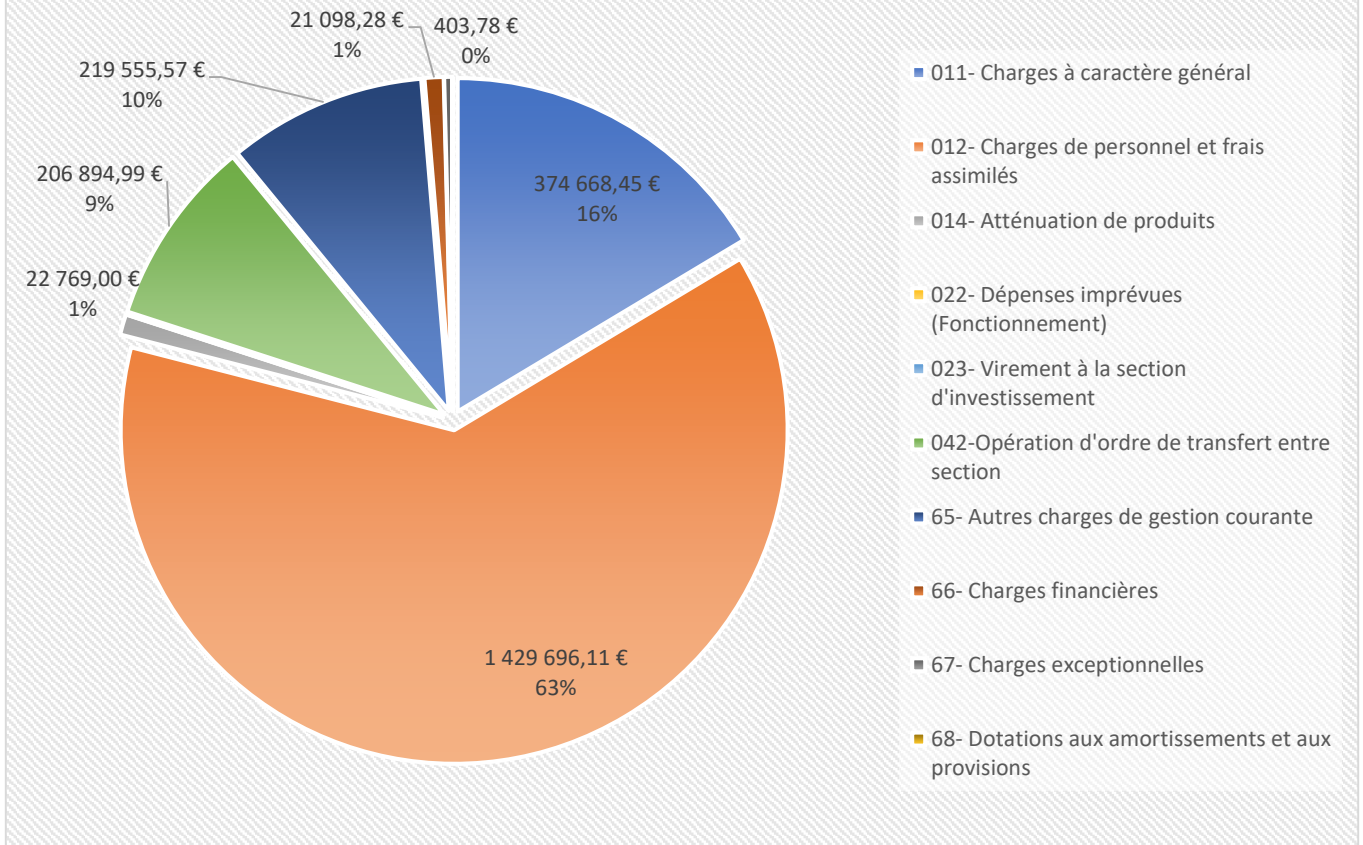

INVESTISSEMENT 2021 -RECETTES REALISEES - 1 055 289,73 €

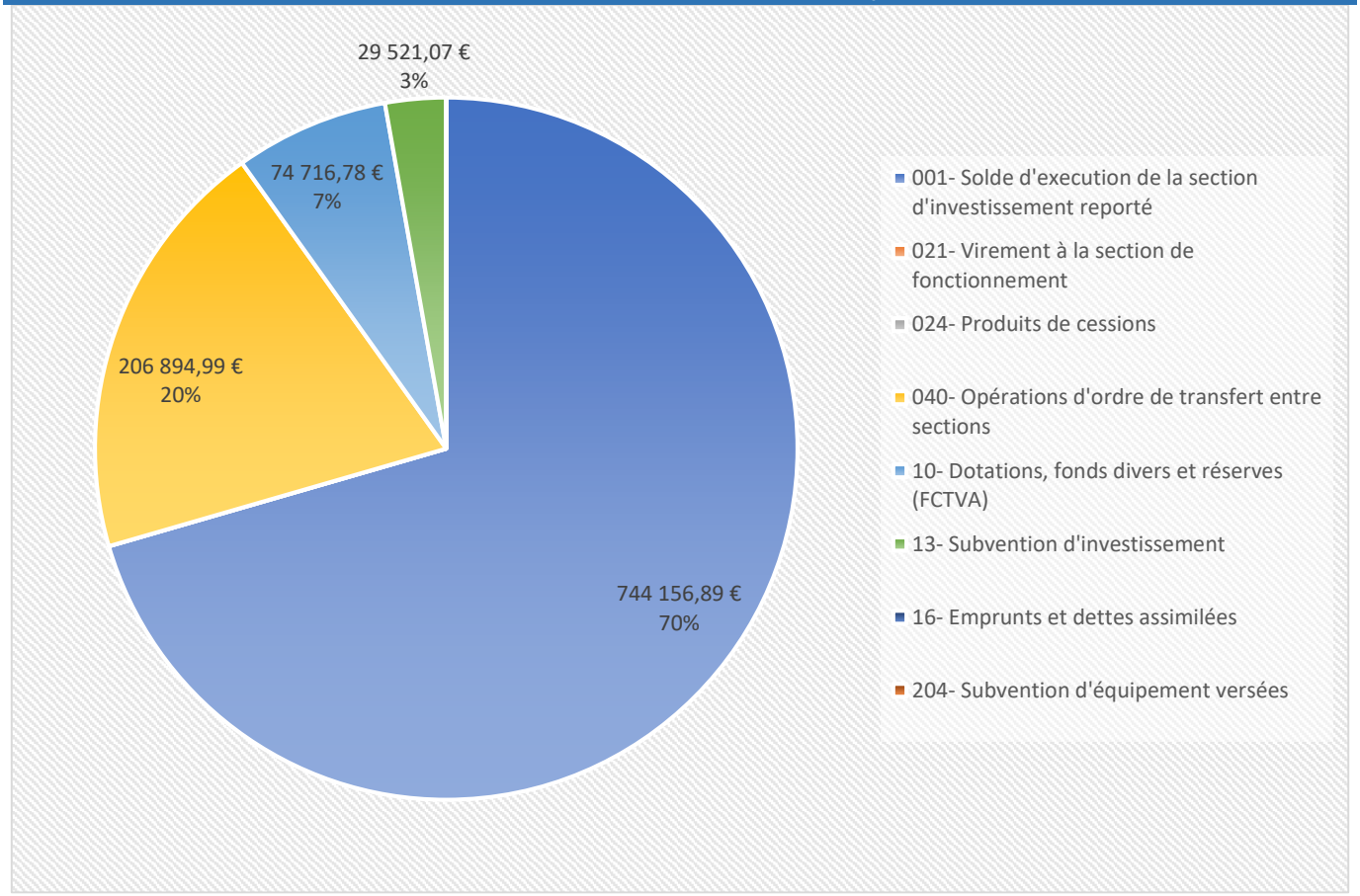

INVESTISSEMENT 2021 -DEPENSES REALISEES - 663 622,08 €

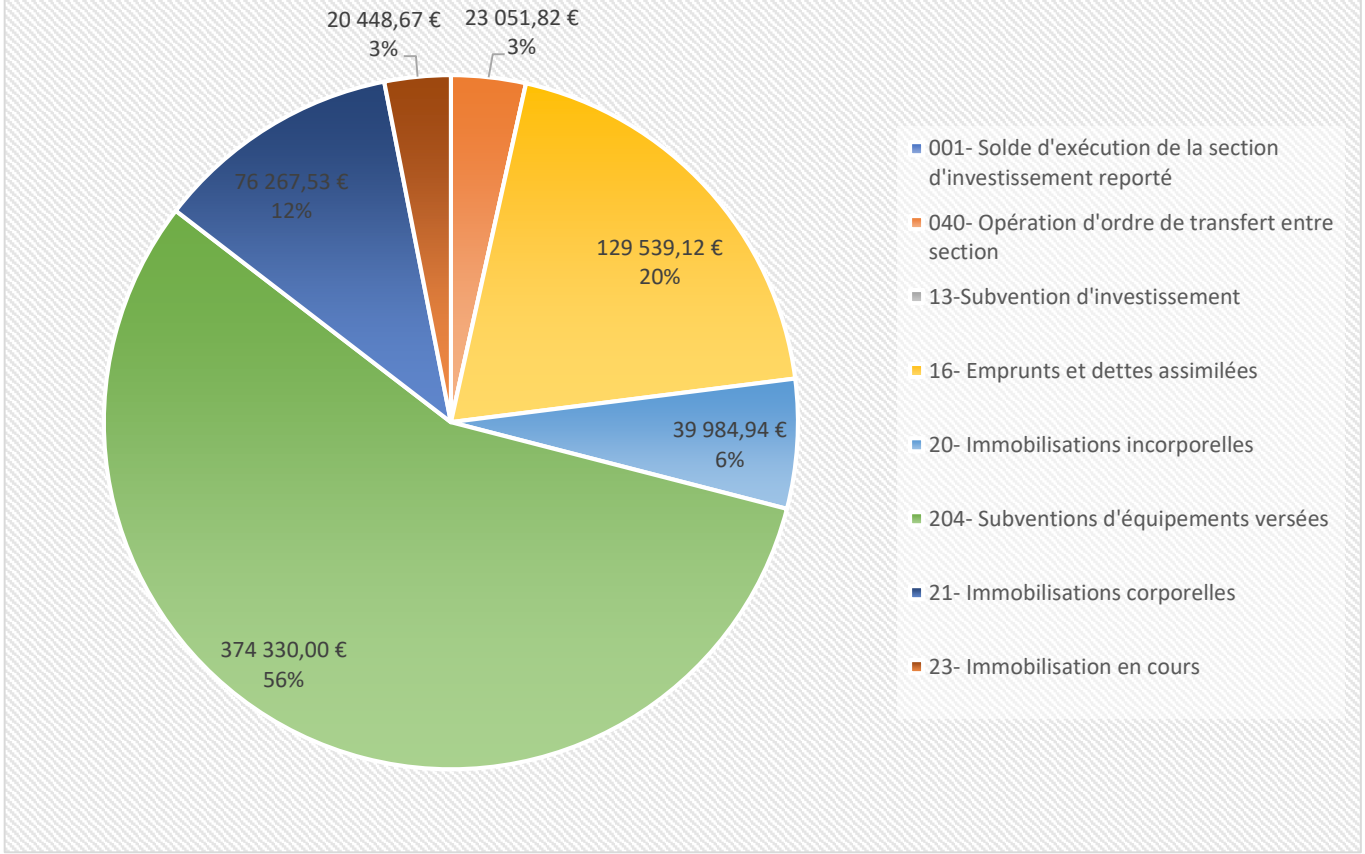

LE BUDGET ANNEXE DSP - 2021

FONCTIONNEMENT 2021 -RECETTES REALISEES - 500 188,97 €

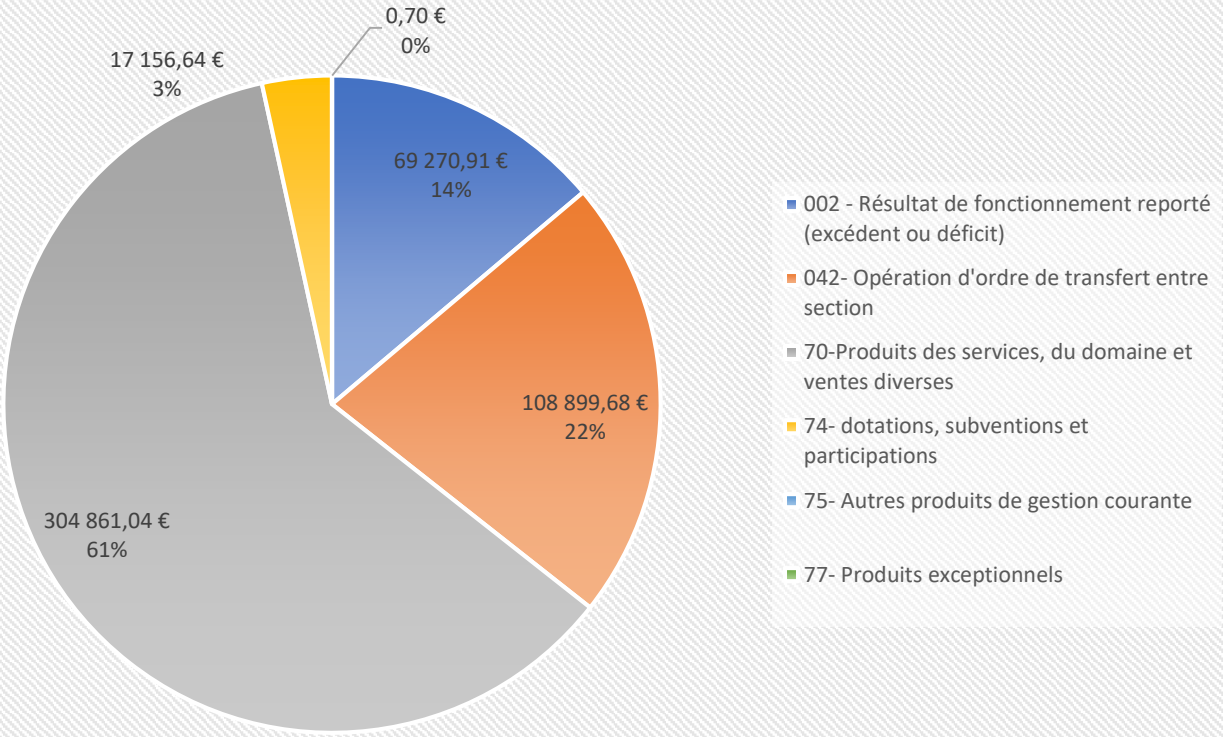

FONCTIONNEMENT 2021 -DEPENSES REALISEES- 500 647,76 €

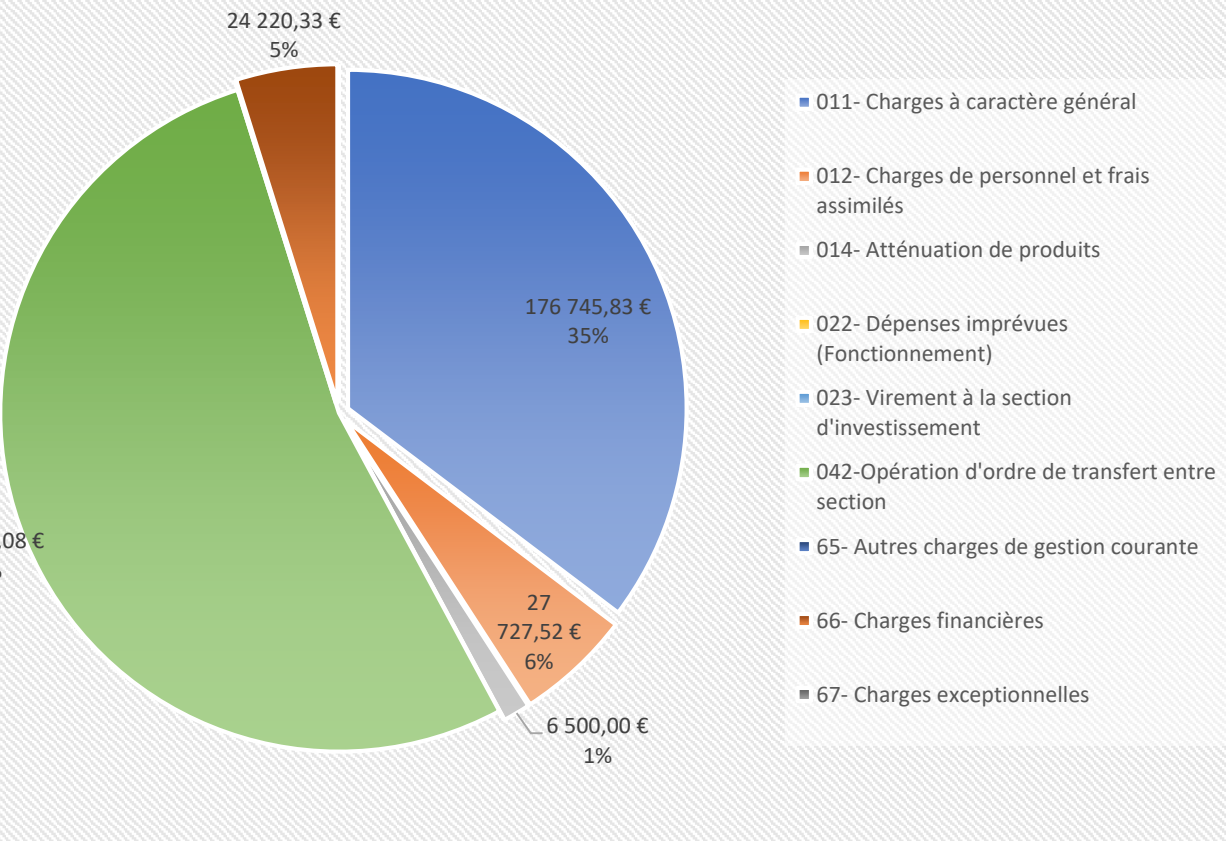

INVESTISSEMENT 2021 -RECETTES REALISEES - 1 318 534,12 €

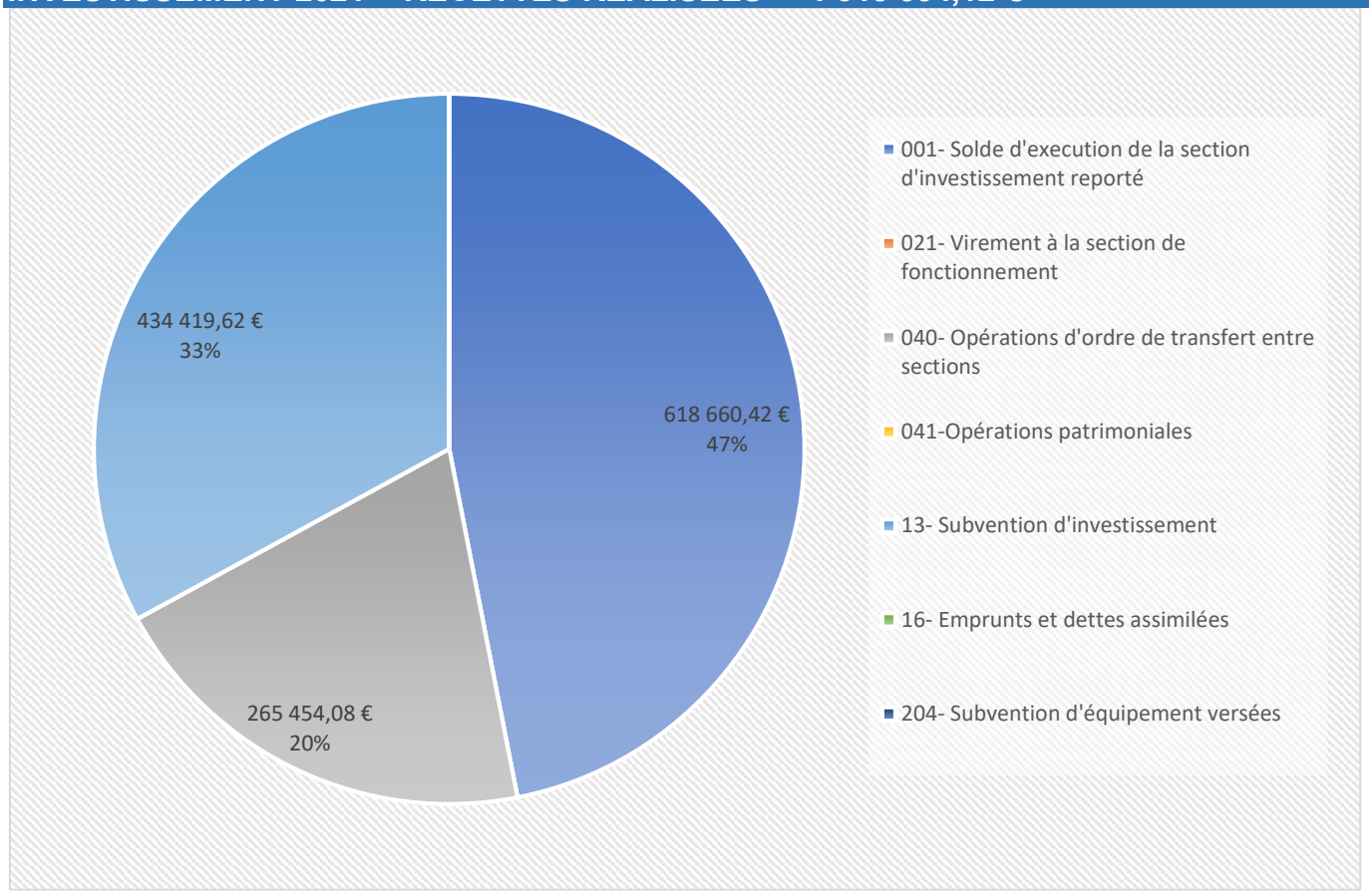

INVESTISSEMENT 2021 -DEPENSES REALISEES - 1 065 794,51 €

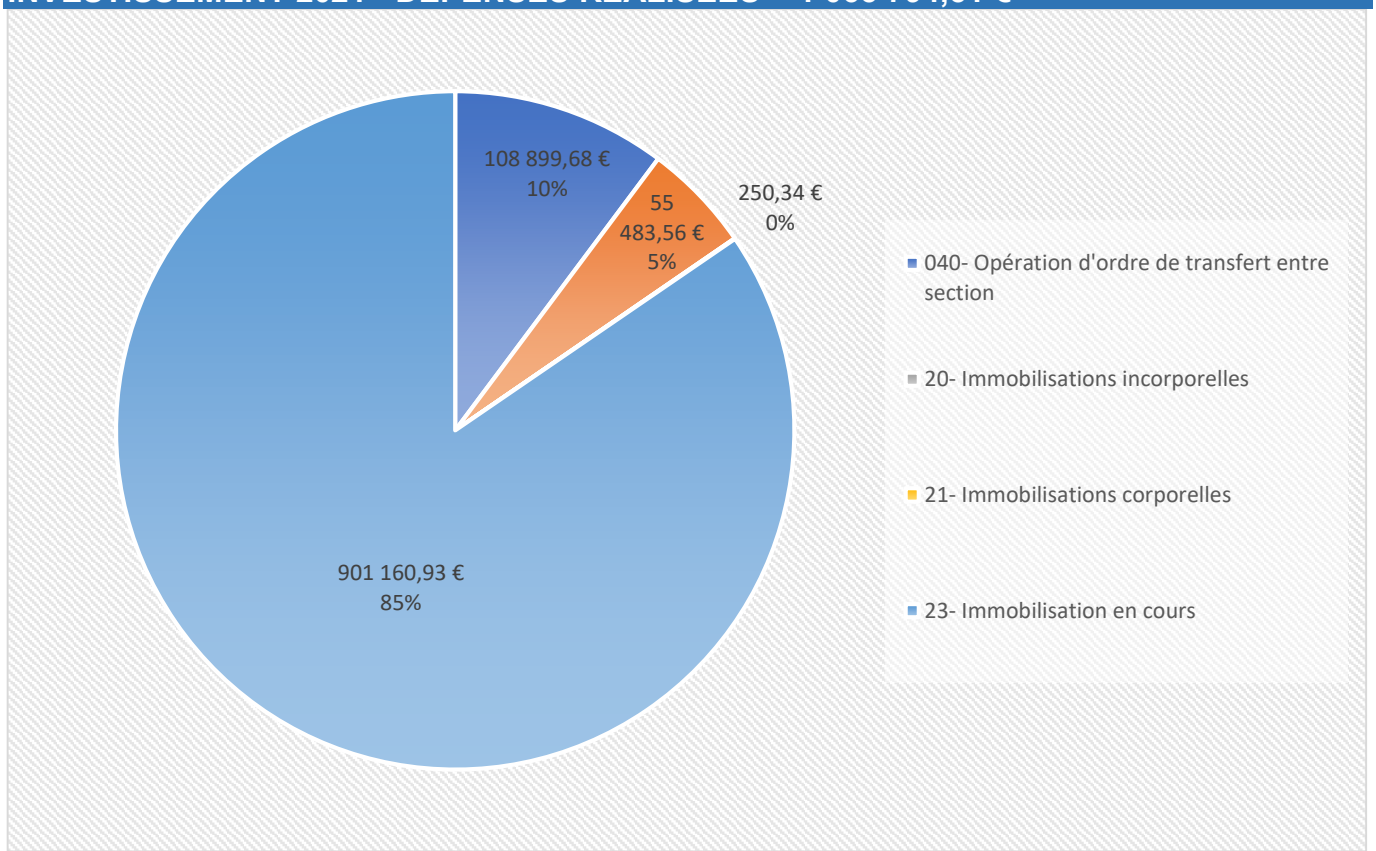

LE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES – 2021

Le conseil communautaire, par délibération du 5 juillet 2017, a décidé d'abandonner le régime dérogatoire concernant le financement des ordures ménagères, et de ne plus percevoir à compter du 1er janvier 2018, la redevance incitative en lieu et place du SMIRTOM du Saint-Amandois.

Le budget annexe des ordures ménagères permet d'effectuer les écritures comptables (régularisation des dossiers des usagers) pour les factures émises avant le 31/12/2017 (1 097.40 € en 2021) et d'inscrire les créances éteintes (1 831.30 € en 2021) ou non valeurs (4 114.42 € en 2021).

FONCTIONNEMENT -RECETTES REALISEES - 16 997,91 €

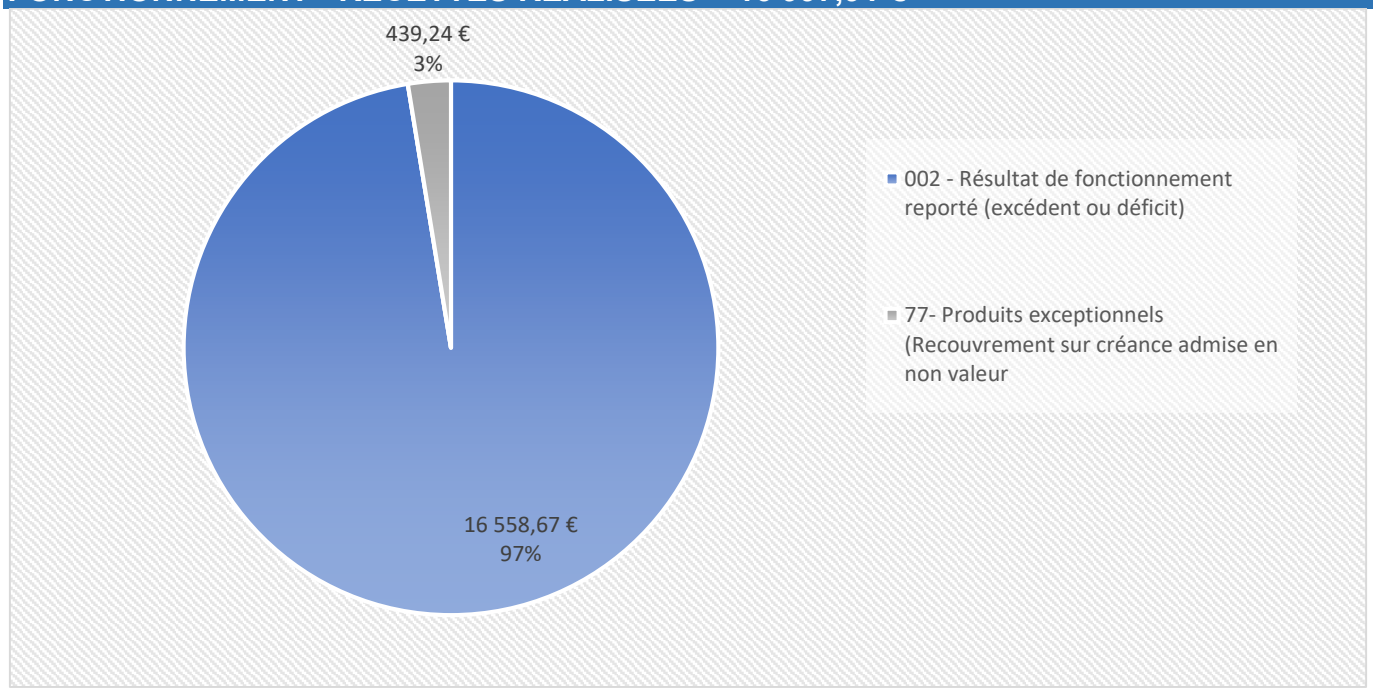

FONCTIONNEMENT -DEPENSES REALISEES - 8 060,72€

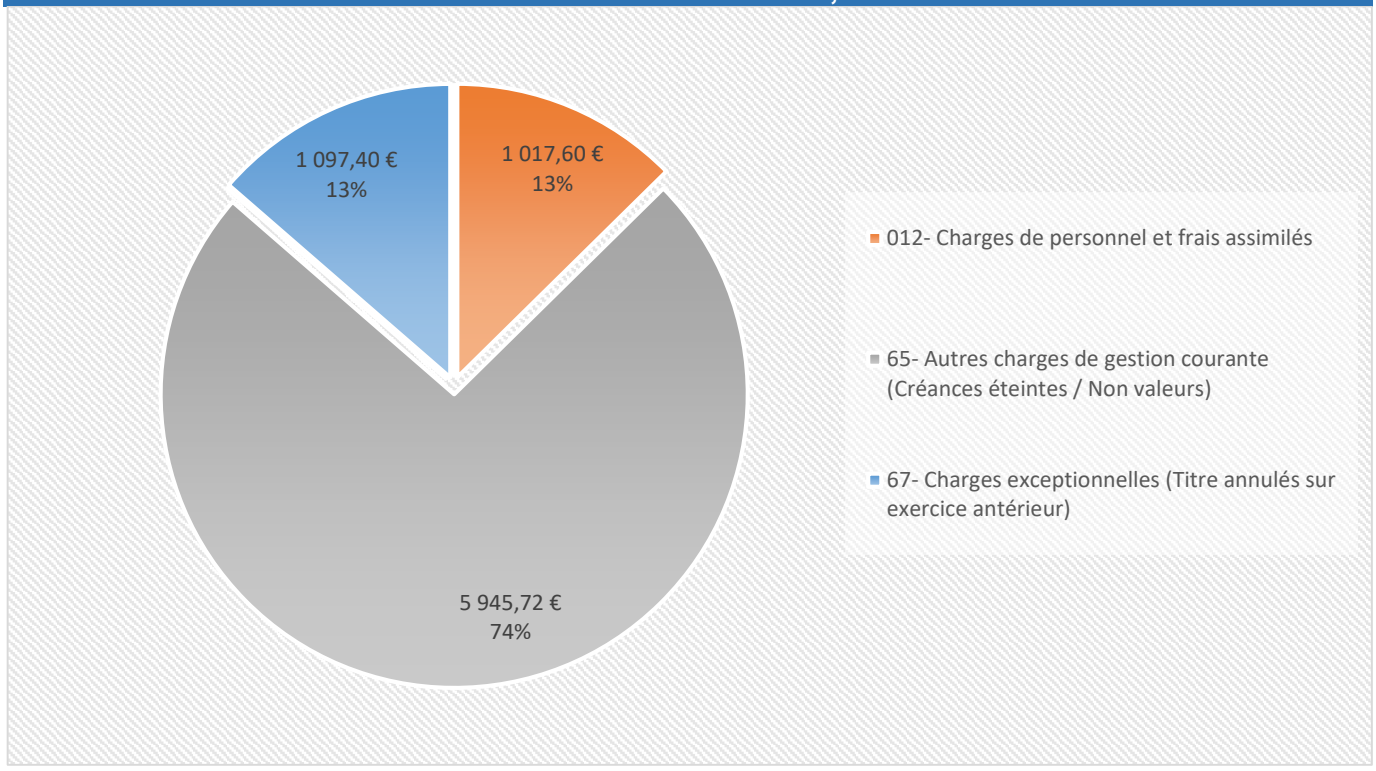

PLUi

Approbation du Plan local d'Urbanisme intercommunal

Le PLUi est un document de planification d'urbanisme réglementaire à l'échelle de l'intercommunalité qui a été rendu exécutoire le 10 octobre 2021 après son approbation au conseil communautaire du 21/07/2021 par délibération N°21-50. Il définit le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet d'aménagement et de développement à l'horizon des 15 prochaines années et le formalise au travers de règles de construction.

Il exprime spatialement un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire

Les pièces principales qui le composent :

- Le rapport de présentation
- Le projet d'aménagement et de développement durable
- Les orientations d'aménagement et de programmations
- Le règlement écrit et graphique
- Les annexes

LES DATES CLÉ..

8 mars 2021 : Echange avec les élus sur les dernières modifications suite aux conclusions de la commission d'enquête publique.
27 mai 2021 : Commission Départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) – Présentation de l'évolution des périmètres des STECAL (Secteurs de Taille Et Capacité d'Accueil Limitées) avant approbation du PLUi par le Conseil Communautaire.
21 juillet 2021 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Abrogation de la carte communale de Lapan -Exercice du droit de préemption urbain sur l'intégralité des zones U et AU du territoire intercommunal.
10 octobre 2021 : Le PLUI est exécutoire

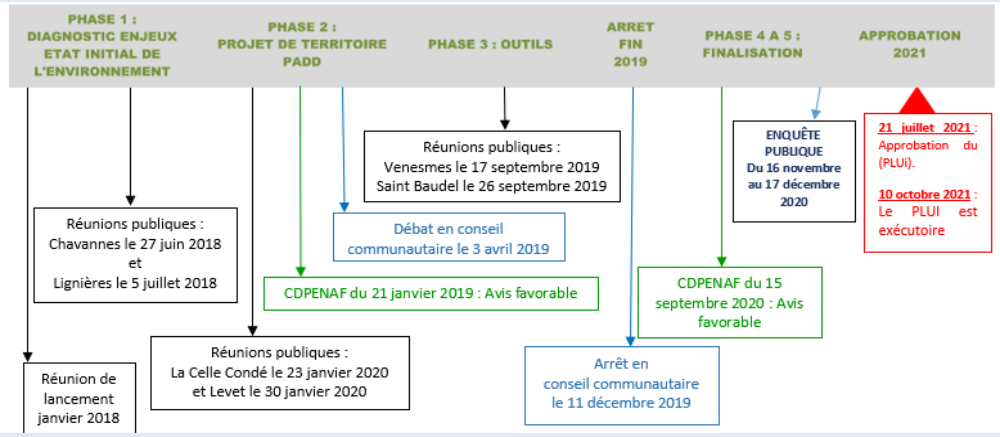

SYNTHESE DES ZONES

Zone U : Zones Urbaines
Zone UA : Centres et bourgs
Zone UB et secteurs UBh : Abords des centres et hameaux
Zone UE : Zones dédiées aux activités économiques

Zone AU : Zones à Urbaniser
Zone 1 AU : Zones à urbaniser à court et moyen termes (capacité suffisante des voies et réseaux à proximité)

Secteur 1AUep : Secteur d'extension à vocation d'équipements

Zone 1 AUE : Zones à urbaniser destinées à recevoir des activités économiques et ayant les capacités suffisantes en matière de voirie et réseaux

Zone 2 AU : Zones à urbaniser à long terme (capacité suffisante des voies et réseaux à proximité)

Zone A : Zone Agricole

Secteur Ae : Secteurs identifiant des constructions ou groupes de constructions isolées en zone agricole et dont les bâtiments accueillent des activités économiques non strictement agricoles.

Zone N : Zone Naturelle
Secteur Nc : Secteur du Pôle de l'Ane et du Cheval
Secteur Nl : Secteurs accueillant ou pouvant accueillir des aménagements et des constructions destinés aux loisirs et aux activités sportives et récréatives de plein air

Secteur Np : Secteurs délimitant l'emprise des zones Natura 2000 et le cas échéants les abords immédiats à des fins de protections de la fonctionnalité et de la continuité écologique des milieux

Un dossier aux formats papier et/ou numérique est à disposition et consultable par le public dans les mairies membres ainsi qu'au siège de la CDC. Il est également accessible sur notre site internet en cliquant sur le lien suivant : https://www.comcomabc.fr/accueil/plui/plui-approuve/

geoportail-urbanisme Le site Géoportail-urbanisme https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/ permet à chaque personne de consulter une ou plusieurs parcelles du territoire intercommunal et de voir le zonage et les documents s'y rapportant. C'est accès et gratuit et sans ouverture de compte.

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

SERVICE ENFANCE JEUNESSE CDC ABC

Vice-présidente Florence PIERRE

Commission enfance jeunesse: Monique AUBAILLY, Dominique BURLAUD, Mireille CHARBY, Léonie GARCIA, Isabelle HUE, Céline MARTINAT, Hervé MONJOIN, Nathalie MORVAN, Nadine SENGEL

Coordinatrice Enfance Jeunesse
Mélanie MANGUÉ-MATHIOU
02 48 60 42 38

PETITE ENFANCE

Partenariat
- Halte - Garderie Itinérante Kangourêve
- Relais d'Assistants Maternels Parents Enfants

ARPPE en Berry
02 48 23 22 75

ACCUEIL Multi-sites PERISCOLAIRE
Cassandra PAPILLON
06 88 17 48 48

ACCUEILS PERISCOLAIRES

CHATEAUNEUF
7h00-9h00 / 16h30-18h30
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Séverine FONTAINE
Ginette JOLIVET
Sylvie SZCZYRBA (MAD)

LIGNIERES
7h00-9h00 / 16h30-18h00
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Gilles DOWESKI (MAD)

LEVET
7h00 -9h00 / 16h30-18h30
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Kalyne ALABARBE
Véronique BARBOUX (MAD)
Jennifer GENEST
Caroline PATRIGEON

VALLENAY
7h00-8h30 / 16h30-18h30
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Océane LABORDE

VENESMES
7h00-9h00 / 16h30-18h30
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Anne EL ZAKI (MAD)
Corinne MERLIN (MAD)

UZAY LE VENON
7h30-8h30 / 16h30-18h30
Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Véronique BALLERAT

ACCUEIL Multi-sites EXTRASCOLAIRE
Véronique BALLERAT
06 12 10 06 19

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDIS

LEVET -
Mercredi 9h - 13h ou 9h - 17h30
Katlyne ALABARBE - Jennifer GENEST- Caroline PATRIGEON

LIGNIERES
Mercredi 9h-13h ou 9h-17h30
Gilles DOWESKI - Katy RENNANE

VENESMES
Mercredi 9h-13h ou 9h-17h30
Séverine FONTAINE - Ginette JOLIVET - Océane LABORDE - Corinne MERLIN - Coralie PUENTE

ACCUEILS DE LOISIRS VACANCES

PETITES VACANCES
LEVET ou VENESMES
Personnel CDC - mise à disposition - stagiaires - saisonniers

GRANDES VACANCES
CHATEAUNEUF et/ou LEVET et/ou VENESMES
Personnel CDC - mise à disposition - stagiaires - saisonniers

JEUNESSE
Martial DAIGNÉ
06 11 55 15 40

Budget du service enfance jeunesse

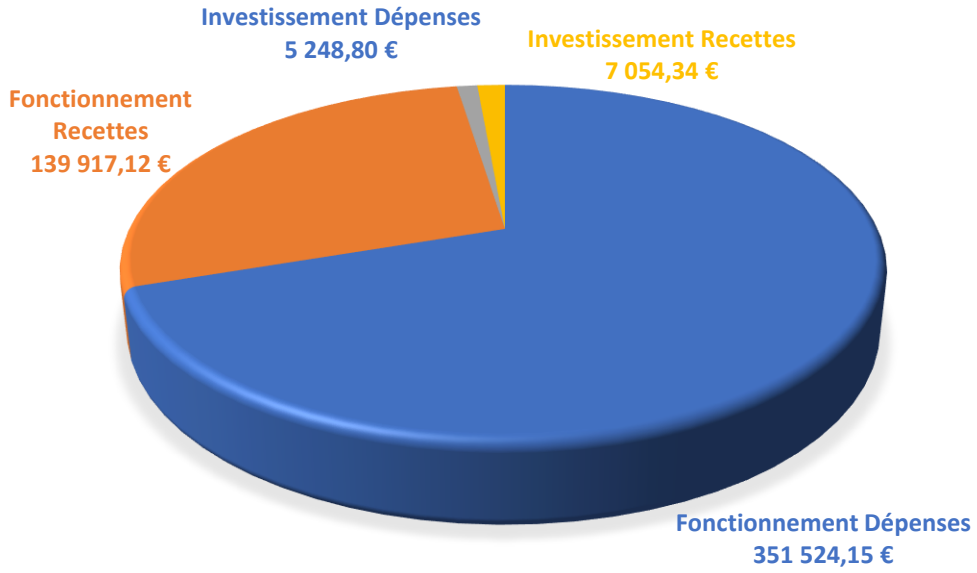

LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Le schéma de développement établi dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), débuté en 2018, a été validé en 2019 jusqu'en 2022 après validation en conseil communautaire. Elle permet d'obtenir des subventions pour des projets auprès des partenaire en développant des objectifs à réaliser. Une évaluation a lieu une fois par an par le comité de pilotage.

Les objectifs ont été fixé selon les 3 enjeux suivants :

Enjeu 1 : Conforter l'attractivité du territoire en faisant évoluer les services à destination des familles et des habitants en fonction des évolutions et des besoins

Enjeu 2 : Renforcer l'accès aux droits sur le territoire (Rendre visible l'existant, identifier les structures et les ressources locales, favoriser la prise en compte des public en difficulté, prendre en compte les enjeux liés au développement du numérique.

Enjeu 3 : Conforter la dynamique partenariale dans l'intérêt communautaire en s'appuyant sur les ressources et compétences des acteurs locaux.

CTG CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

LA PETITE ENFANCE

Sur notre territoire, on compte 46 assistantes maternelles répertoriées, pour une capacité d'accueil théorique de 169 enfants. (Données recensées par l'ARPPE EN Berry (au 31/12/2021).
Afin de répondre aux besoins des familles une convention a été signée entre l'ARPPE EN Berry et la Communauté de communes pour proposer les services suivants :

HALTE-GARDERIE « KANGOUREVE »

L'Association des Réseaux Parents, Professionnels, Enfants en Berry (ARPPE en Berry), est intervenue sur le territoire de la CDC ABC afin de proposer un service itinérant pour la petite enfance (0-6 ans) sur notre territoire. La halte-garderie « Kangourêve » est un moyen de garde ponctuel mais aussi un lieu d'échange, et de rencontre pour les familles. Ce service permet aux enfants d'avoir un temps en collectivité, de se sociabiliser en dehors de l'environnement familial, et ainsi à pouvoir intégrer le système scolaire.

Les enfants bénéficient d'un accueil ludique et adapté à leur âge. Les équipes ont accueilli les enfants les lundis à Vallenay et jeudis en alternance entre Châteauneuf/Vallenay/Chavannes (Venesmes salle en travaux). **23 enfants ont bénéficié** des services de la halte-garderie itinérante sur les différents sites : 19 à Vallenay et 18 Châteauneuf sur Cher / Venesmes/Chavannes. La participation moyenne financière des familles est de 0.93€ par heure en 2021.

RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS PARENTS ENFANTS «LE RELAIS DES KANGOUS »

Pour faire suite au diagnostic de territoire réalisé dans le cadre de la CTG, la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher a sollicité, début 2019, l'ARPPE En Berry pour la mise en place d'un Relais d'Assistants Parents Enfants (RAMPE).

Ateliers gratuits, ouverts aux parents et assistants maternels (pas d'inscription).

Présence sur le territoire : Vendredi matin en alternance sur les communes de Lignières et Venesmes et 2 lundis matin par mois à Levet (62 matinées présences / 4 matinées annulées cause covid).

Fréquentation sur les 3 sites : 63 enfants différents / 16 assistantes maternelles CDC + 3 hors territoire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER ABC / 12 parents

Un portail famille en ligne pour faciliter les besoins des familles…

https://portail.berger-levrault.fr/ComComArnonBoischautCher/accueil

La communauté de communes Arnon Boischaut Cher met à disposition des familles un espace en ligne par le logiciel BL-enfance. Les familles depuis ce portail peuvent inscrire leurs enfants au périscolaire ou en centre de loisirs, modifier si besoin les informations d'état civil dans l'espace citoyen et régler leurs factures en ligne dans l'espace facturation. Le service enfance jeunesse gestionnaire de cet espace met à jour régulièrement les informations à disposition des familles.

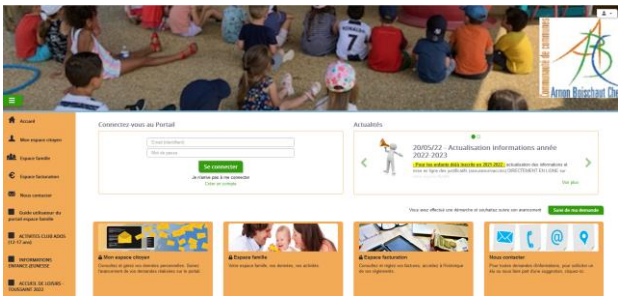

SECTEUR ENFANCE 3 -11 ANS

Nombre d'enfants accueillis :

- Périscolaire (6 sites): Levet 99 / Lignières 35 / Châteauneuf 86 / Venesmes 28 / Vallenay 44 / Uzay 28
- Mercredis (3 sites) : Levet 41 / Lignières 14 / Venesmes 35
- Petites vacances : Levet 46 / Venesmes 39
- Grande vacances 2021 : LEVET 75 enfants (limité à 36 places par jour) / VENESMES 41 enfants (max 22 par jour)

292 familles ont bénéficié de nos services. Sur les 292 familles, 35 habitent hors du territoire de la communauté de communes.

Tous les sites sont gérés par la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher (CDC ABC). Des conventions d'occupation de locaux communaux, ainsi que des mises à disposition de personnel, ont été contractées pour mutualiser au maximum toutes les structures du territoire.

Protocole mis en place et organisation du service en 2021 prenant en compte les restrictions sanitaires

- Ouvert toute l'année dans le respect du protocole sauf
  - Du 9 au 13 aout 2021
  - Du 27 au 31 décembre 2021
- Durant les vacances d'avril 2021 (du 19 au 23 avril) : une seule semaine d'ouverture (uniquement aux enfants des personnels soignants)
- Durant l'été 2021 : un seul jour de fermeture d'accueil de loisirs pour le groupe des 3/5 ans (cas covid : animatrice)

Club ADOS

Mise en place en janvier 2020, le club Ados propose des activités culturelles et sportives pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans les mercredis après-midi à la salle de sport de Châteauneuf sur Cher et pendant les vacances scolaires.

<u>Vacances avril 2021</u> : 7 inscrits

<u>Eté 2021 : Du 7 Juillet 2021 au 23 Juillet 2021</u>

- Forfait 3 jours : 7,8 et 9 Juillet : 12 jeunes
- Forfait 4 jours : 12,13,15 et 16 Juillet : 11 jeunes (12 inscrits)
- Forfait 5 jours : mini-séjour à Goule du 19 au 23 Juillet : 12 jeunes
  Repas sur le centre : 80 repas commandés

Il s'agit de groupes mixtes avec une moyenne d'âge ne dépassant pas les 15 ans.

<u>Activités réalisées</u> : Atelier graffiti (casquettes customisées), sports innovants, jeux collectifs, sortie au karting, initiation Hoverboard, séjour à Goule.

<u>Vacances Toussaint 2021</u> : 8 jeunes inscrits Atelier numérique avec EVS Levet

<u>Vacances hiver 2021</u> : Ateliers Musique Assistée par Ordinateurs (MAO). 7 inscrits se sont présentés pour cet atelier ;

<u>Vacances Noel 2021</u> : 5 inscrits

La Communauté de Communes, encourageant les personnes volontaires du territoire à obtenir le BAFA, a reconduit la formation BAFA pour la 7ème année. Trois inscrits ont suivi la formation.
Cette formation a été organisée par la Ligue de L'enseignement de Bourges.
La formation BAFA est financée à hauteur de 80% par la Communauté de Communauté ABC.
La formation théorique initiale de 8 jours consécutifs a été organisée durant les vacances de février 2021.
Durant les vacances scolaires, les stagiaires ont suivi leur stage pratique au sein de la Communauté de Communes. Les stagiaires ont ensuite suivi le stage d'approfondissement de 6 jours durant les vacances d'automne. La formation BAFA a été validée dans son intégralité pour les 3 participants.

TOURISME

Bureau d'information touristique et Gîte Colbert

Depuis le 1er janvier 2017, la Loi NOTRe a transféré la compétence « Promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme selon l'article L.134-1 du code du tourisme » aux EPCI FP. Dans ce cadre, la communauté de communes Arnon Boischaut Cher a signé une convention d'objectifs avec l'office de tourisme de Lignières en Berry en vue de déléguer les missions de services publics en assurant une mission d'intérêt général d'accueil, d'information, d'animation, de fédération des acteurs touristiques et de promotion touristique locale. La communauté de communes verse une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme à Lignières d'un montant de 55 000 € versée en deux fois en 2021 permettant notamment d'éditer le guide touristique disponible dans les deux points d'accueils, en mairies et tous les commerçants et hébergeurs partenaires.

Un projet de mutualisation à travers la signature d'une convention de partenariat entre les communautés de communes ABC, Berry Grand Sud, Cœur de France et le Dunois a été mis en œuvre en vue de créer une image de marque cohérente pour construire une destination touristique à l'échelle de ces quatre territoires dénommée « Destination Sud Berry ».

La crise générée par l'épidémie du Covid 19 a impacté l'activité économique et sociale du territoire mais également touristique. Pour ce faire, la communauté de communes Arnon Boischaut Cher a versé une subvention exceptionnelle de 7 240 € à l'office de tourisme à Lignières correspondant aux adhésions des membres référentes aux années précédentes. En contrepartie, celle-ci était d'un euro symbolique pour l'année 2021.

Deux bureaux d'accueils sur le territoire intercommunal

L'équipe tourisme sur le territoire est composée de deux personnes à l'office de tourisme à Lignières et d'une personne au bureau d'information touristique à Châteauneuf-sur-Cher. L'équipe tourisme du territoire intercommunal enregistre les événements sur la base de données régionale Tourinsoft, rendus visibles sur les sites internet de l'Office de Tourisme et/ou Berry Province.

Pour le consulter cliquer sur le lien suivant : https://www.lignieresenberry-tourisme.fr/

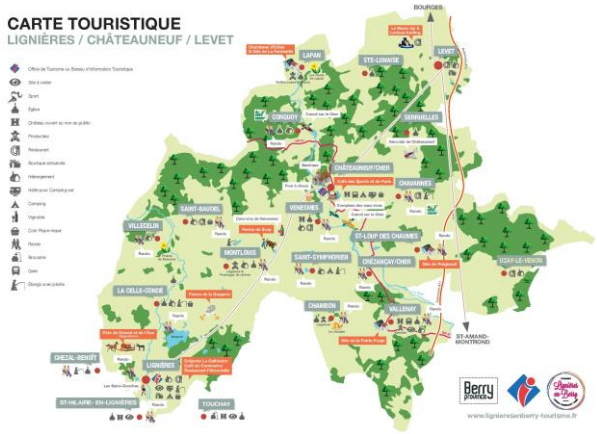

Une visibilité de notre territoire touristique sur l'autoroute A71

La communauté de communes, a participé financièrement à l'implantation de 2 panneaux d'animation pour promouvoir le Pôle du Cheval et de l'Âne sur la section d'autoroute A71 entre Bourges et Epineuil-le-Fleuriel par la société d'autoroute Paris Rhin Rhône (APRR) en partenariat avec le Conseil Départemental du Cher et la Commune de Lignières pour un montant de 12 000 €

GITE COLBERT ABC – 2021

Gîte Colbert ABC
46 COUCHAGES AU CŒUR DU BERRY

CHIFFRE D'AFFAIRES
↗ 5 885,39€ par rapport à 2020
↘ de 42 285,83€ par rapport à 2019

46 Couchages | 30 614,15 € | 1 606 nuitées

Labellisé tourisme et handicap mental, auditif et visuel, le gîte est classé 3 épis par les Gîtes de France et labellisé par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) pour l'accueil collectif de mineurs.

Une plateforme de commercialisation en ligne « OPEN SYSTEM - Place de Marché régionale », mise en place gratuitement par la région aux prestataires touristiques permet de pré-réserver certaines chambres en ligne.
Pour tout renseignement consulter notre site dédié : https://www.gitechateauneuf.com/

Contraint de s'adapter aux mesures sanitaires prises par le gouvernement (couvre-feu, déplacements inter-régionaux pour motif impérieux, capacité d'accueil limité...), les établissements recevant du public (ERP) ne pouvaient pas ouvrir leurs espaces communs (cuisine, salle de restauration…) et devaient impérativement proposer des repas en chambre. De ce fait, le gîte a donc limité sa capacité d'accueil à 15 personnes priorisant l'accueil des étudiants alternants du CFA agricole au Subdray.

Cette crise sanitaire a fortement impacté l'accueil du gîte (1 606 nuitées 2021 contre 3 218 nuitées en 2019) soit une diminution de 50% de la fréquentation. Aucune location entre le 27 mars et le 09 mai 2021.
A partir du 30 juin 2021, les jauges ont été levées et le gîte a pu rouvrir à la clientèle de groupe. La fréquentation au second semestre a fortement augmenté.

Le service de réservation a enregistré 13 annulations et 1 630 € de remboursements de séjours groupes et familiaux.

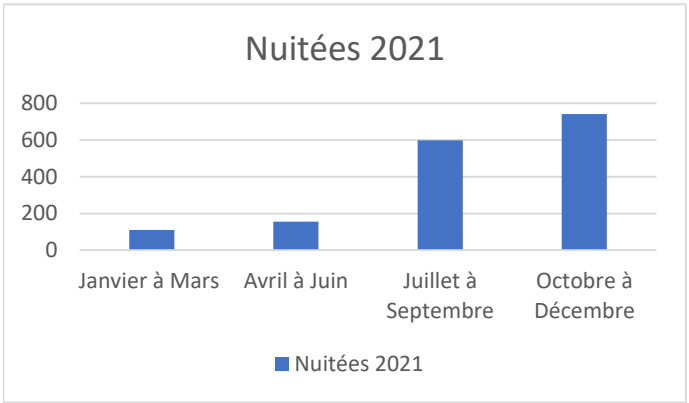

L'ASSAINISSEMENTCOLLECTIF

La communauté de communes Arnon Boischaut Cher gère la compétence assainissement collectif en délégation de service public par la société VEOLIA EAU.
A ce jour deux contrats sont en cours soumis chacun à un règlement d'assainissement.

- Le contrat principal du 01/01/2020 au 31/12/2031 pour les communes de Châteauneuf sur Cher / Venesmes / Saint Symphorien / Lignières / Corquoy / Saint Baudel / Saint Loup des Chaumes / Uzay le Venon / Vallenay
- Le contrat pour la commune de Levet qui s'achèvera le 31/12/2023 et intègrera le contrat principal au 01/01/2024.

CONTRAT PRINCIPAL

11
stations de traitement des eaux usées

2 257
abonnés (Nombre de contrats)

5 758
Estimation population desservie

3,33 €
Prix au m³ au 01/01/2021

49,3 Km
Longueur de réseau

162 668 m³
Volume traité

CONTRAT COMMUNE DE LEVET

1
station de traitement des eaux usées

510
abonnés (Nombre de contrats)

1 428
Estimation population desservie

2,77 €
Prix au m³ au 01/01/2021

10,92 Km
Longueur de réseau

41 121 m³
Volume traité

Construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Châteauneuf /Venesmes et réhabilitation du réseau EU rue du Port à Châteauneuf

La protection de l'environnement et de la santé publique a nécessité la construction d'une nouvelle station d'épuration sur les communes de Châteauneuf et Venesmes en vue d'optimiser une dépollution des eaux usées et ainsi préserver et protéger le patrimoine naturel et la qualité de vie. Le groupement OTV-MSE /DUCROT, titulaire du marché d'un montant de 1 494 300 € H.T. a engagé, dès avril 2021, ces travaux à proximité de celle existante devenue obsolète. La réhabilitation du réseau eaux usées rue du Port à Châteauneuf-sur-Cher et la RD 27 est réalisée par l'entreprise COLAS. D'une durée de 17 mois, la station sera mise en service en 2022. Ce projet a obtenu 1 165 554 € de subvention par l'Etat au titre de la DETR, le Conseil départemental et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**.**

Photos du chantier au 10/11/2021 :

Local d'exploitation
Fondations terminées
Elevation en parpaings maconnées en cours

Photos du chantier au 24/11/2021 :

Bassin aération
Montage turbines, tamis et garde-corps

Saint Baudel – Réhabilitation berges et réfection regard lagune - Création et mise en service d'un branchement ENEDIS à la station. Les travaux ont été effectués par la société VEOLIA pour un montant de

objet	Montant en € H.T
Création et mise en service branchement ENEDIS	2 495,00
Réhabilitation berges et réfection regard	10 348,00

Mise en place d'un branchement pour le compteur EDF au poste de relèvement de la lagune de Saint Baudel

Curage de la lagune de Saint Baudel
Remise en état des berges suite au curage de la lagune de Saint Baudel

COMMUNAUTÉ·DE·COMMUNES·
ARNON·BOISCHAUT·CHER¶
Prix & Qualité
service de l'assainissement collectif
DU SERVICE PUBLIC
ASSAINISSEMENT·EN·
DELEGATION·DE·SERVICE·PUBLIC¶

Les rapports sur le prix et la qualité du service de l'assainissement sont disponibles sur le site de https://www.services.eaufrance.fr/ ou sur https://www.comcomabc.fr/environnement/assainissement/rapports-annuels-relatif-au-prix-et-qualite-de-lassainissement-collectif/

LE HAUT DEBIT ET LA FIBRE

Connectez-vous La fibre arrive chez vous…

L'aménagement numérique est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement du Cher. Alors que certaines zones géographiques sont déjà 100% fibrées et qu'environ 50% des foyers français ont accès au très haut débit, le projet d'aménagement numérique du territoire intercommunal représente un montant d'investissement de 5,74 M € subventionnés à hauteur de 80% par l'État, l'Europe, la Région Centre – Val de Loire et le Département du Cher soit un autofinancement d'1,20 M € par la Communauté de communes.

Les infrastructures mises en place permettent de desservir en très haut débit environ 72% des foyers de la Communauté de communes d'ici la fin d'année 2021.

Les opérateurs proposent des offres sur certaines communes. Les foyers et les entreprises sont invités à tester leur éligibilité sur le site de https://berryfibreoptique.fr/je-teste-l-eligibilite-de-mon-adresse

Implantation d'un NRO (Nœud de Raccordement Optique) sur la commune de Châteauneuf sur Cher. Cet équipement technique permet de centraliser et tirer les lignes des abonnés en fibre optique sur les communes de Châteauneuf sur Cher, Corquoy, Crezancay sur Cher, Lapan, Levet, Serruelles, Vallenay, Venesmes. Il en existe un à Lignières également.

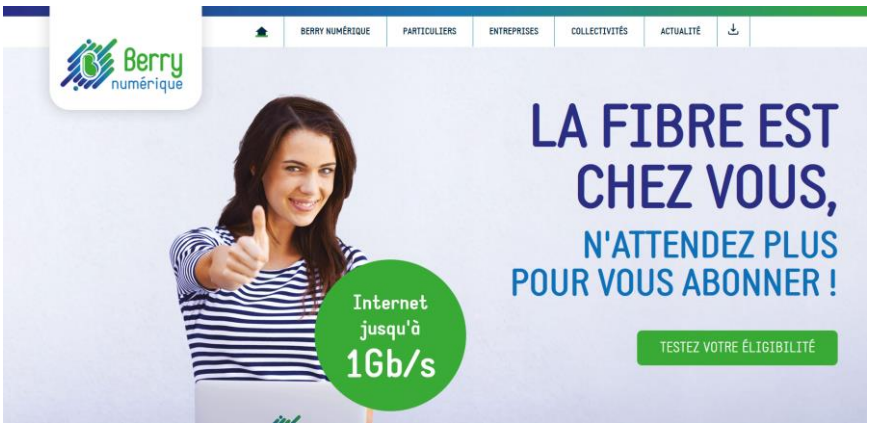

TRAVAUX DE VOIRIES

Ouvrage d'arts

La communauté de communes a mis en place un règlement intérieur de la compétence voirie telle qu'inscrite dans les compétences optionnelles des statuts de la communauté de communes et définie dans l'intérêt communautaire.

Dans le cadre des inspections des ouvrages d'arts réalisées par Cher Ingénierie des Territoires sur le territoire de la communauté de communes, des travaux à réaliser ont été diagnostiqués sur différents ponts sur des voies d'intérêt communautaire qu'il est nécessaire de rétablir :

- Le pont à Chambon sur la VC1 de Chambon à Bigny au lieu-dit Le Crot franchissant le ruisseau Le Trian,
- Le pont à Châteauneuf-sur-Cher sur la VC4 du lieu-dit Boissereau à Saint-Loup-des-Chaumes franchissant le ruisseau Le Chevrier,
- Le pont à Saint-Loup-des-Chaumes sur la VC20 route de Chavannes franchissant le ruisseau Villardeau,
- Le pont à Vallenay sur la VC1 de Vallenay à Bruère-Allichamps franchissant le Rio de Vilatte.

Le montant des travaux s'élève à 20 654 € HT soit 24 784.80 € TTC. Subventionnés à hauteur de 50 % par l'Etat au titre de la D.E.T.R. Les travaux seront réalisés courant 2022.

Réfection de la voirie

Un fond de concours d'investissement de 5 000 € a été versé à la commune de Chambon pour la réhabilitation du pont ruisseau Le Trian. Une convention avait été signée le 15/11/2018 (Délibération 18-76 du 25/07/2018).

Le conseil communautaire par délibération N°21-63 du 30/09/2021 a accepté le versement d'un fond de concours d'investissement à la commune de La Celle Condé pour la réfection des routes de Sainte-Marie et des Feuilloux, voies non classées d'intérêt communautaire, d'un montant de 2 655,84 €.

La commune de Lapan a versé un fond de concours d'un montant de 2 209,07 € à la communauté de communes Arnon Boischaut Cher suite à la réalisation des travaux réglés en 2021 dans le cade du marché de travaux validé en 2016.

De nombreux petits travaux d'entretien ont été réalisés par les agents de la communauté de communes dont :

- Mise en place de grave dans les chemins
- Pose de panneaux de signalisation
- Travaux d'entretien de la voirie. 66,35 tonnes d'enrobés ont été commandés pour un montant de 5 964 € H.T. afin d'entretenir la voirie intercommunale.
- Curage de fossés et dérasement d'accotements
- Abattage d'arbres, broyage, fauchage et élagage
- Activité de sécurité hivernale : Sablage, déneigement éventuel
- Réparations de bordures

ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT

Services communs

En raison de la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes, il a été adopté, en 2016, un schéma de mutualisation des services sur le territoire intercommunal.

Cette organisation s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens dans le but de rationaliser le service public rendu à l'usager, préserver les services de proximité et renforcer nos capacités d'actions et de soutien aux communes.

Dès lors 4 services communs ont été créés avec effet au 1er janvier 2017 :

1. Entretien des espaces verts : mutualisation des moyens techniques et humains pour entretenir les espaces verts des communes.
2. Entretien des chemins ruraux : mutualisation des moyens techniques et humains pour le broyage vertical et horizontal.
3. Fleurissement : mutualisation des moyens techniques et humains. Toutes acquisitions de fournitures autres que les plants sont à la charge des communes
4. Installation et entretien des illuminations de Noël : mutualisation des moyens techniques et humains. L'acquisition des structures lumineuses est à la charge des communes.

Le service technique est réparti sur 4 pôles (Châteauneuf sur Cher, Lignières, Levet, Vallenay) et planifie chaque semaine, ses interventions de la semaine suivante avec le concours de chaque responsable de pôle en fonction des saisons et des demandes spécifiques ponctuelles.

Dans cette organisation de services aux communes, les agents sont chargés de mai à octobre des plantations, de leurs entretiens et de leurs arrosages. En parallèle d'avril à octobre, ils s'activent au broyage des haies, des chemins et des accotements ainsi que de la tonte. Durant la période hivernale, les employés s'affairent aux travaux d'entretien plus conséquent tels que l'élagage.

Face à la politique de protection de l'environnement, notre collectivité a toujours été sensible à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires. La communauté de communes n'utilise plus depuis le 1er janvier 2017 de produits phytosanitaires. En 2021, 11 520 € ont été alloués au budget fleurissement. Les agents territoriaux participent activement à l'amélioration de l'environnement de notre territoire en intervenant sur différents chantiers comme l'élagage d'arbres, l'entretien des zones publiques mais également pour l'embellissement de notre territoire.

A souligner le travail du service technique qui met en valeur notre territoire par son fleurissement et ses idées créatives. Le pôle de Vallenay, par exemple, depuis 10 ans réalise des massifs de citrouilles. Afin d'utiliser les buttes de terre d'arasement d'accotement jusqu'alors laissé aux mauvaises herbes, l'idée leur est venu de s'en servir pour cultiver des cucurbitacées, des pâtissons et des courgettes. En raison d'une récolte moins généreuse, seule la commune de St Loup des Chaumes a bénéficié d'un massif. La production a ensuite été distribuée aux habitants.

Fleurissement des villes et villages fleuris : Une optimisation de l'arrosage du fleurissement est impulsée avec l'adoption d'une démarche préalable de réduction des besoins d'irrigation via la mise en place d'un arrosage automatique sur des espaces concentrés.

Décoration de Noël : Dès mi-octobre, certains agents s'activent à la pose/dépose/répartition des illuminations de Noël de nos 18 communes du territoire. Les dépenses d'entretien de ces illuminations de Noël sont supportées par la communauté de communes et les achats par les communes.

CULTURES ET SUBVENTIONS

LES BAINS DOUCHES

Une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Etat, la région Centre Val de Loire, le Conseil Départemental du Cher, la ville de Lignières, l'association les Bains Douches et la communauté de communes armon Boischaut Cher avait été signé pour la période 2015-2018. L'ensemble des partenaires ont souhaité poursuivre leurs relations sur la base d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) sur la période 2021-2024 en vue, notamment, de garantir le maintien du label Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) attribué par l'État.

Le nouveau projet artistique de la SMAC Les Bains Douches s'articule et se décline en cinq grand objectifs stratégiques et actions opérationnelles :

- ✓ Soutien à la diffusion majoritairement dans le domaine de la chanson d'expression française et francophone,
- ✓ Organisation de l'Air du Temps, festival vitrine de la richesse et de la diversité de la chanson contemporaine,
- ✓ Accueil en résidence de création ou de travail,
- ✓ Action culturelle, éducation artistique et culturelle et éducation populaire,
- ✓ Missions définies dans le cadre de l'action du Pôle Régional Chanson.

Cependant, en rapport avec l'exécution de la convention SMAC 2015-2018, priorité sera donnée pour :

- ✓ Le redressement organisationnel, économique et financier de l'association, en prenant notamment appui sur le résultat excédentaire de l'exercice 2020,
- ✓ La mise en place d'une politique optimisée de gestion des ressources humaines et la consolidation de l'équipe permanente,
- ✓ L'évolution du projet artistique et culturel,
- ✓ La consolidation des moyens de l'association : développer les ressources propres et les partenariats, et diversifier le schéma de financement,
- ✓ Le retour à une marge artistique consolidée en cible 2024.

La communauté de communes Arnon Boischaut Cher souhaite non seulement renforcer l'égalité d'accès à la culture et maintenir un aménagement culturel équilibré du territoire en défendant une pluralité artistique et culturelle alliant exigence et proximité mais a le désir également d'encourager la création produite sur le territoire intercommunal et d'accompagner l'innovation dans le but d'accroître la visibilité et le rayonnement de la culture et du patrimoine de la communauté de communes. Aussi par délibération 21-85 du 21/12/2021, le soutien apporté par la communauté de communes pour la période 2021-2024 sur la base de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs, se traduit par un engagement financier annuel identique à l'ancienne convention, soit 25 000 € par an. En 2021, la communauté de communes Arnon Boischaut Cher a versé 12 500 €. Le solde sera attribué dès la signature de la convention en 2022.

Un soutien financier pour les actions culturelles du territoire…

Le conseil communautaire après avis favorable de la commission « culture et communication » souhaitant apporter un soutien aux actions culturelles du territoire et encourager les associations subventionnées à adhérer à l'Office de Tourisme de Lignières-en-Berry, a décidé d'octroyer les subventions aux associations suivantes :

- **Association MUSIQUE EN BOISCHAUT MARCHE ---------- 5 940 €**
- **Association LEVET DE RIDEAU (saison culturelle de Levet 2021-2022)---------- 2 000 €**
- **Collectif pour LA FOIRE AUX ÂNES ----------250 €**
- **Association LES AMIS DE LA BASILIQUE NOTRE DAME DES ENFANTS ----------450 €**
- **Association ETIENNE URSIN BOUZIQUE----------250 €**
- **Association HARMONIE DE LIGNIERES ----------200 €**

MATERIELS

La mutualisation du matériel permet à l'ensemble des communes membre du territoire de bénéficier de matériel divers en fonction des besoins.

Nos services sont dotés de nombreux matériels (tracteur, mini pelle, camion benne, nacelle, balayeuse, tronçonneuse, tondeuse, outils divers…) afin de permettre aux employés d'intervenir rapidement dans les meilleures conditions sur les différents chantiers. Ce parc de matériels est entretenu par le service mécanique composé de 2 agents à l'atelier communautaire. Il fait l'objet de nouveaux investissements pour son remplacement et répondre aux conformités des conditions de travail.

Les investissements 2021

- Clé à chocs pour le service mécanique
- Débrousailleuse
- Remorque porte engin
- Triangle triflash led
- Station Easy
- Véhicule Renault Master Red Pôle de Châteauneuf
- Divers petits matériels

Achat matériels informatiques, mobiliers et immobiliers divers :

- Installation d'un éclairage pour la pergola du gite COLBERT ABC
- Une armoire à rideau pour le service administratif
- Un ordinateur pour le service administratif
- Un onduleur pour le gite

COMMUNICATION

L'ensemble des informations relatif à la gestion administrative et aux compétences de la collectivité est mis en ligne et actualisé régulièrement sur le site internet https://www.comcomabc.fr/

Ce site permet aux habitants du territoire communautaire de s'informer et de mieux comprendre les actions de la communauté de communes au travers de ses différentes compétences.

C'est également un outil pratique facilitant la vie des citoyens par la mise en ligne de documents téléchargeables.

Vous pouvez également suivre l'actualité de la communauté de communes Arnon Boischaut Cher sur Facebook

facebook ou https://www.facebook.com/communautedecommunesarnonboischautcher/

Communauté de communes Arnon Boischaut Cher – 2 rue Brune 18190 CHATEAUNEUF SUR CHER
0248604274 – comcom.abc@orange.fr